

**PRODUITS KRUGER INC.**  
**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS**  
**EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024 ET LE 31 DÉCEMBRE 2023**



## Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de Produits Kruger inc.

---

### Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Produits Kruger inc. et de ses filiales (collectivement, la « société ») aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité »).

### Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023;
- les états consolidés du résultat net pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

---

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Indépendance

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

PwC Tower, 18 York Street, bureau 2500, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2

Tél. : +1 416 863-1133, Téléc. : +1 416 365-8215, Téléc. courriel : ca\_toronto\_18\_york\_fax@pwc.com



---

## **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

---

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

---

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la société pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.**

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)  
Le 4 mars 2025

# Produits Kruger inc.

## États consolidés de la situation financière

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	119 460	135 728
Trésorerie soumise à restrictions (note 13)	48 375	12 451
Créances clients et autres créances (note 6)	138 177	130 157
Créances sur parties liées (note 17)	80	842
Stocks (note 7)	287 756	254 372
Impôt à recouvrer (note 16)	3 208	4 578
Charges payées d'avance	6 383	4 726
	<u>603 439</u>	<u>542 854</u>
<b>Actifs non courants</b>		
Immobilisations corporelles (note 8)	1 509 592	1 421 650
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 9)	186 460	84 866
Autres actifs non courants (note 17)	92	3 808
Prestations de retraite (note 11)	92 661	69 839
Goodwill (note 10)	152 021	152 021
Immobilisations incorporelles (note 10)	42 572	26 852
Actif d'impôt différé (note 16)	10 500	23 740
<b>Total de l'actif</b>	<u>2 597 337</u>	<u>2 325 630</u>
<b>Passif</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Dettes fournisseurs et autres dettes (note 12)	346 264	400 385
Dettes envers des parties liées (note 17)	17 829	10 973
Impôt à payer (note 16)	3	-
Dividendes à verser (note 17)	14 308	13 675
Partie courante de la dette à long terme (note 13)	54 168	35 229
Partie courante des obligations locatives (notes 15 et 22)	40 156	27 154
Partie courante des dettes envers des parties liées à long terme (note 17)	5 800	5 800
Partie courante des provisions	4 184	3 952
	<u>482 712</u>	<u>497 168</u>
<b>Passifs non courants</b>		
Dette à long terme (note 13)	1 180 488	1 034 016
Obligations locatives à long terme (notes 15 et 22)	165 563	71 865
Dettes envers des parties liées à long terme (note 17)	31 925	35 580
Provisions à long terme	9 398	5 740
Prestations de retraite (note 11)	17 845	18 935
Avantages postérieurs au départ à la retraite (note 11)	47 140	48 699
<b>Total du passif</b>	<u>1 935 071</u>	<u>1 712 003</u>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital-actions	308 622	278 252
Surplus d'apport	395 382	395 382
Déficit	(171 874)	(164 029)
Cumul des autres éléments du résultat global	100 177	81 011
<b>Capitaux propres attribuables à Produits Kruger</b>	<u>632 307</u>	<u>590 616</u>
Participation ne donnant pas le contrôle (note 13)	29 959	23 011
<b>Total des capitaux propres</b>	<u>662 266</u>	<u>613 627</u>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<u>2 597 337</u>	<u>2 325 630</u>
<b>Engagements et éventualités (note 18)</b>		
<b>Événements postérieurs à la date de clôture (notes 13, 17 et 29)</b>		

Approuvé par le conseil d'administration,

/s/ James Hardy  
Administrateur

/s/ David Spraley  
Administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# Produits Kruger inc.

## États consolidés du résultat net

Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
	\$	\$
<b>Produits des activités ordinaires (notes 17 et 25)</b>	2 049 938	1 872 962
<b>Charges</b>		
Coût des produits vendus (notes 17 et 19)	1 721 704	1 571 587
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration (notes 17 et 19)	178 250	167 209
Coûts de restructuration	219	1 574
<b>Résultat d'exploitation</b>	149 765	132 592
Charges d'intérêts et autres charges financières (note 14)	72 487	70 255
Autres charges (produits) (note 5)	31 870	(9 352)
<b>Résultat avant impôt</b>	45 408	71 689
Charge d'impôt exigible	2 734	2 632
Charge d'impôt différé	16 679	70 776
<b>Charge d'impôt (note 16)</b>	19 413	73 408
<b>Résultat net, y compris la participation ne donnant pas le contrôle</b>	25 995	(1 719)
<b>Résultat net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle (note 13)</b>	2 174	3 594
<b>Résultat net attribuable à Produits Kruger</b>	23 821	(5 313)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# Produits Kruger inc.

## États consolidés du résultat global

Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	2024 \$	2023 \$
<b>Résultat net, y compris celui attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle</b>	25 995	(1 719)
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :</b>		
Réévaluation des prestations de retraite	22 036	(26 366)
Réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite	2 650	8 906
<b>Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net</b>		
Écarts de conversion	19 166	(5 536)
<b>Autres éléments du résultat global</b>	43 852	(22 996)
<b>Total du résultat global, y compris la participation ne donnant pas le contrôle</b>	69 847	(24 715)
<b>Total du résultat global attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle</b>	2 174	3 594
<b>Total du résultat global attribuable à Produits Kruger</b>	67 673	(28 309)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# Produits Kruger inc.

## États consolidés des variations des capitaux propres

Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

	Capital-actions		Surplus d'apport	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global	Participation ne donnant pas le contrôle [note 13 d)]	Total des capitaux propres
	Nombre	\$					
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	71 479 389	494 459	-	(87 835)	86 547	-	493 171
Remboursement de la débeture de PKSI en faveur d'IQ par Kruger inc. [note 13 d)]	-	-	-	-	-	19 417	19 417
Extinction du passif lié aux parts de société en commandite (note 28)	-	(261 831)	395 382	-	-	-	133 551
Dividendes à verser (note 17)	-	-	-	(13 675)	-	-	(13 675)
Dividendes versés (note 17)	-	-	-	(39 787)	-	-	(39 787)
Ajustement de juste valeur	-	(41)	-	41	-	-	-
Variation des pertes actuarielles liées aux prestations de retraite	-	-	-	(26 366)	-	-	(26 366)
Variation des profits actuariels liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite	-	-	-	8 906	-	-	8 906
Écarts de conversion	-	-	-	-	(5 536)	-	(5 536)
Perte nette	-	-	-	(5 313)	-	3 594	(1 719)
Émission d'actions ordinaires (note 17)	4 493 967	45 665	-	-	-	-	45 665
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>75 973 356</b>	<b>278 252</b>	<b>395 382</b>	<b>(164 029)</b>	<b>81 011</b>	<b>23 011</b>	<b>613 627</b>
	Capital-actions		Surplus d'apport	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global	Participation ne donnant pas le contrôle [note 13 d)]	Total des capitaux propres
	Nombre	\$					
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	75 973 356	278 252	395 382	(164 029)	81 011	23 011	613 627
Remboursement de la débeture de PKSI en faveur d'IQ par Kruger inc. [note 13 d)]	-	-	-	-	-	4 774	4 774
Dividendes à verser (note 17)	-	-	-	(14 308)	-	-	(14 308)
Dividendes versés (note 17)	-	-	-	(42 130)	-	-	(42 130)
Ajustement de juste valeur	-	(86)	-	86	-	-	-
Variation des profits actuariels liés aux prestations de retraite	-	-	-	22 036	-	-	22 036
Variation des profits actuariels liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite	-	-	-	2 650	-	-	2 650
Écarts de conversion	-	-	-	-	19 166	-	19 166
Résultat net	-	-	-	23 821	-	2 174	25 995
Émission d'actions ordinaires (note 17)	3 517 291	30 456	-	-	-	-	30 456
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>79 490 647</b>	<b>308 622</b>	<b>395 382</b>	<b>(171 874)</b>	<b>100 177</b>	<b>29 959</b>	<b>662 266</b>

# Produits Kruger inc.

## Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	2024 \$	2023 \$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Résultat net, y compris la participation ne donnant pas le contrôle	25 995	(1 719)
Éléments hors trésorerie		
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	107 793	96 996
Dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles	6 322	4 377
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	639	3 043
Profit (perte) sur la cession d'actifs loués	47	(488)
Perte (profit) de change (note 5)	32 752	(9 352)
Charge d'intérêts et autres charges financières (note 14)	72 487	70 255
Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite (note 11)	12 292	8 656
Provisions	4 879	3 702
Charge d'impôt (note 16)	19 413	73 408
Perte sur la vente d'actifs non financiers	45	24
Total des éléments hors trésorerie	256 669	250 621
Variation nette des éléments du fonds de roulement hors trésorerie (note 26)	(58 604)	110 162
Cotisations aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite (note 11)	(4 476)	(8 537)
Paiements liés aux provisions	(3 695)	(4 305)
Paiements d'impôt, montant net	(3 786)	(1 834)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation</b>	212 103	344 388
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(44 762)	(34 653)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et de logiciels liées au projet de machine TAD à Sherbrooke	-	(2 435)
Acquisitions d'immobilisations corporelles liées au projet d'expansion à Sherbrooke	(129 678)	(147 938)
Intérêts payés sur les facilités de crédit relativement au projet d'expansion à Sherbrooke	(7 764)	(454)
Aide publique reçue	-	1 250
Achats de logiciels (note 10)	(3 272)	(1 202)
Produit tiré de la cession d'immobilisations corporelles	28	2 586
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement</b>	(185 448)	(182 846)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement (note 27)</b>		
Produit tiré de la dette à long terme	279 353	130 954
Remboursement de la dette à long terme	(163 815)	(127 780)
Paiement de frais de financement différés	(4 493)	(899)
Paiement des obligations locatives	(36 199)	(30 819)
Variation de la trésorerie soumise à restrictions	(35 924)	(5 306)
Intérêts payés sur la dette à long terme	(54 678)	(49 390)
Paiement à une partie liée (note 17)	(5 800)	(5 700)
Dividendes versés, montant net (note 17)	(25 350)	(6 988)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement</b>	(46 906)	(95 928)
<b>Effet des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères</b>	3 983	(1 147)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour la période</b>	(16 268)	64 467
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période</b>	135 728	71 261
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>	119 460	135 728

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# Produits Kruger inc.

## Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

---

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

### 1 Renseignements généraux

Produits Kruger inc. (« Produits Kruger » ou la « société ») exerce ses activités à titre de société constituée dans la province de Québec, au Canada, dont les actionnaires sont 13582141 Canada Inc. (société mère et filiale en propriété exclusive de Kruger inc., par l'intermédiaire de laquelle elle détient des actions de Produits Kruger), PKGP inc. (« PKGP ») et Papiers Tissu KP inc. (« PTKP »). Produits Kruger fabrique, vend et distribue des produits de papier destinés à l'usage domestique, industriel ou commercial. La société a des usines à New Westminster, en Colombie-Britannique, à Crabtree, à Sherbrooke et à Gatineau, au Québec, à Scarborough et à Trenton, en Ontario, ainsi qu'à Memphis, dans le Tennessee. Le siège social de la société est situé à Mississauga, en Ontario, au Canada.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, Produits Kruger S.E.C. (« PK S.E.C. » ou la « société en commandite ») a entrepris une restructuration d'entreprise (la « restructuration ») aux termes de laquelle la société en commandite a vendu et cédé à sa filiale en propriété exclusive, Produits Kruger, et Produits Kruger a acquis et pris en charge, auprès de la société en commandite, en échange d'actions ordinaires, la totalité des biens, des activités, des actifs et des passifs de la société en commandite, et la société en commandite a par la suite été dissoute et liquidée au profit de ses commanditaires. À la suite de la restructuration, Produits Kruger, à titre de société remplaçante de la société en commandite, exerce maintenant les activités qui l'étaient auparavant par la société en commandite. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la note 28.

### 2 Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité ») et aux interprétations de l'International Financial Reporting Committee approuvées par le Conseil des normes comptables du Canada aux fins de l'intégration dans la Partie I du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de Produits Kruger le 4 mars 2025.

La société consolide toutes les filiales qu'elle contrôle. Les principales filiales sont celles pour lesquelles la société détient le pouvoir sur les entités détenues, est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec les entités détenues et a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celles-ci. Les principales filiales de la société qui ont été consolidées sont les suivantes :

Produits Kruger inc. (« Produits Kruger »). Des informations supplémentaires sont présentées plus loin.

Kruger Products (USA) Inc. (« KP USA »)

Kruger Products PHF G.P. Inc.

Produits Kruger PHF S.E.C.

Produits Kruger Gestion immobilière Inc. (« PKGI »)

Produits Kruger SB Inc. (« PKSB »)

Produits Kruger Sherbrooke Inc. (« PKSI »)

K.T.G. (USA) Inc. (« KTG »)

K.T.G. US Holdco Inc. (anciennement, « TAD Luxembourg S.A.R.L. »). Des informations supplémentaires sont présentées plus loin.

TAD1 Canco I Inc.

TAD1 Canco II Inc.

TAD1 GP ULC

TAD2 GP ULC

TAD1 US LP

TAD2 US LP

# Produits Kruger inc.

## Notes annexes

### Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

---

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

La participation de la société dans les partenariats classés comme des entreprises communes est comptabilisée dans les états financiers consolidés en quote-part revenant à la société des actifs détenus conjointement, des passifs engagés conjointement et des produits et des charges découlant des entreprises communes. La principale entreprise commune de la société qui a été consolidée est Traitement d'eau Kruger Sherbrooke inc.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2022, 13571998 Canada Inc. (une filiale en propriété exclusive de la société en commandite) a été fusionnée avec KP TAD Holdco Inc. (une filiale principale de la société en commandite) et TAD Canco Inc. (une filiale principale de la société en commandite) pour former une société nommée 13571998 Canada Inc. (la « fusion »). Le 21 octobre 2022, la dénomination sociale de la société a été changée de 13571998 Canada Inc. à Produits Kruger inc.

Avec prise d'effet le 15 décembre 2022, TAD Luxembourg S.A.R.L. a déposé un certificat de conversion afin de poursuivre ses activités à titre de société du Delaware plutôt que de société à responsabilité limitée du Luxembourg. Le 15 décembre 2022, la dénomination sociale de la société, TAD Luxembourg S.A.R.L., a été remplacée par K.T.G. US Holdco Inc.

### 3 Sommaire des méthodes comptables significatives

Les méthodes comptables significatives adoptées pour la préparation des présents états financiers consolidés sont les suivantes :

#### a) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique, sauf en ce qui concerne les dérivés incorporés et les passifs dérivés, qui ont été évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et la comptabilisation des prestations de retraite [note 3 m)]. Pour préparer des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité, la direction doit recourir à des estimations comptables critiques. Elle doit aussi exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la société. Les questions plus complexes ou qui exigent une plus grande part de jugement ou celles qui sont fondées sur des hypothèses et estimations importantes sont présentées à la note 4.

#### b) Conversion des monnaies étrangères

##### i) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la société.

La société a établi que la monnaie fonctionnelle de ses établissements aux États-Unis (KTG et KP USA), de K.T.G. US Holdco, de TAD1 GP ULC, de TAD1 US LP et de TAD1 Canco II Inc. est le dollar américain. Les profits ou les pertes de change latents nets qui en découlent sont comptabilisés en tant qu'écart de conversion dans les autres éléments du résultat global.

##### ii) Transactions et soldes

Les profits et pertes de change qui découlent de la conversion des soldes en monnaie étrangère sont inclus dans les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ou dans les autres charges (produits).

#### c) Trésorerie, équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à restrictions

La société entend par « équivalents de trésorerie » tout placement très liquide dont l'échéance est de trois mois ou moins. La trésorerie soumise à restrictions est la trésorerie et les équivalents de trésorerie dont le retrait ou l'utilisation est restreint à certaines fins.

# Produits Kruger inc.

## Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

d) *Stocks*

Les stocks de matières premières et de pièces de rechange sont évalués au coût moyen pondéré ou, si elle est moins élevée, à la valeur nette de réalisation. Les produits finis et les produits en cours sont évalués au coût standard ou, si elle est moins élevée, à la valeur nette de réalisation. Le coût standard comprend le coût des matières premières, le coût de la main-d'œuvre directe et les frais indirects de fabrication. La valeur nette de réalisation représente les prix de vente estimés, déduction faite des frais de vente et des frais d'achèvement de la production. Une réduction de valeur est constatée si la valeur comptable est supérieure à la valeur nette de réalisation.

e) *Coûts d'emprunt*

Les coûts d'emprunt attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés sont comptabilisés au titre des intérêts incorporés et ajoutés au coût de ces actifs jusqu'à ce que les actifs soient essentiellement prêts pour leur utilisation prévue. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en tant que charges d'intérêts et autres charges financières dans les états consolidés du résultat net de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

f) *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont présentées au coût, déduction faite du cumul des amortissements, des crédits d'impôt à l'investissement, des crédits d'impôt accordés par des États américains, de l'aide publique et de toute perte de valeur. Le coût inclut les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif et une estimation de l'obligation de démantèlement. La société répartit le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle à ses parties spécifiques et amortit séparément chacune de ces parties.

L'amortissement des immobilisations corporelles est généralement calculé selon le mode linéaire, les montants amortissables étant répartis, après déduction de la valeur résiduelle, sur la durée d'utilité prévue des actifs, comme suit :

Bâtiments	De 20 ans à 40 ans
Matériel et outillage	De 5 ans à 40 ans

Les immobilisations en cours de construction ou de développement sont amorties à compter de la date à laquelle elles sont en état d'utilisation productive. Les terrains ne sont pas amortis.

g) *Actifs au titre de droits d'utilisation*

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués initialement au montant initial des obligations locatives, ajusté pour tenir compte de tout paiement locatif effectué à la date de début ou avant.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont par la suite amortis sur la période se terminant au terme de la durée d'utilité de l'actif ou au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur selon le mode linéaire, puisque ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs, comme suit :

Terrains	25 ans
Bâtiments	De 1 à 34 ans
Matériel	De 1 à 10 ans
Véhicules motorisés	De 1 à 4 ans

Les actifs au titre de droits d'utilisation peuvent être diminués périodiquement des pertes de valeur, le cas échéant, et ajustés pour tenir compte de certaines réévaluations des obligations locatives.

## Produits Kruger inc.

### Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

---

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

*h) Goodwill*

Le goodwill a une durée d'utilité indéterminée et est comptabilisé au coût, déduction faite de tout cumul des pertes de valeur.

*i) Immobilisations incorporelles*

*i) Marques de commerce*

Les marques de commerce acquises séparément ont une durée d'utilité indéterminée et sont constatées au coût, déduction faite de tout cumul des pertes de valeur.

*ii) Logiciels et licences*

Les coûts liés à l'acquisition de logiciels et licences partiels sont inscrits à l'actif dans les immobilisations incorporelles, aux états consolidés de la situation financière. Les coûts de la mise à jour des programmes logiciels sont passés en charges dans les états consolidés du résultat net au moment auquel ils sont engagés.

Les coûts des logiciels et des licences qui sont constatés en tant qu'actifs sont amortis sur la durée d'utilité estimative, qui correspond à la période au cours de laquelle il est prévu par la direction que la société retirera des avantages des logiciels et licences. La durée d'utilité des logiciels et des licences est de cinq ans.

*j) Tests de dépréciation*

*i) Goodwill*

Les tests de dépréciation du goodwill sont effectués chaque année ou plus souvent lorsque des événements ou des changements de situation indiquent une dépréciation potentielle. Pour les besoins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement. Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est ainsi affecté représente, au sein de la société, le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. La valeur comptable de l'UGT est comparée à sa valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur, diminuée des coûts de la vente. Les autres hypothèses comprennent les estimations du taux d'actualisation, des taux de croissance et du prix de vente facturé au client. Toute perte de valeur du goodwill est immédiatement passée en charges et n'est pas reprise par la suite. La direction a soumis le goodwill lié à l'UGT du secteur Produits de consommation au Canada à un test de dépréciation annuel, en utilisant les prévisions, et a conclu que la valeur recouvrable était supérieure à la valeur comptable au 31 décembre 2024, et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

*ii) Marques de commerce*

Les tests de dépréciation des marques de commerce à durée d'utilité indéterminée sont effectués chaque année ou plus souvent lorsque des événements ou des changements de situation indiquent une dépréciation potentielle. Pour les besoins du test de dépréciation, la valeur recouvrable des marques de commerce à durée d'utilité indéterminée est déterminée à partir des meilleures estimations de la direction au moyen d'un modèle d'exemption de redevances. Les estimations des exemptions de redevances sont fondées sur les redevances qui devraient être payées, selon les taux de redevances du marché et les volumes de ventes projetés. Les autres hypothèses comprennent les estimations du taux d'actualisation, des taux de croissance, du prix de vente facturé au client et des taux de change. La direction a soumis les marques de commerce à durée d'utilité indéterminée à un test de dépréciation annuel et a conclu que les volumes de ventes actuels et projetés soutiennent la valeur recouvrable des marques de commerce à durée d'utilité indéterminée au 31 décembre 2024, et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

# Produits Kruger inc.

## Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

---

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

iii) Autres actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers ayant une durée d'utilité déterminée, comme les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, est soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsqu'il existe des indications de dépréciation, un test de dépréciation est effectué afin de déterminer la valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente et de sa valeur d'utilité (c'est-à-dire la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT pertinente). Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement qui génère des flux de trésorerie identifiables et indépendants. Les actifs non financiers autres que le goodwill qui ont subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture pour évaluer si une reprise est possible. Au 31 décembre 2024, il n'y avait aucune indication de dépréciation et, par conséquent, aucun test de dépréciation n'était nécessaire.

k) *Constatation des produits des activités ordinaires*

La société comptabilise les produits des activités ordinaires lorsque le contrôle des produits est transféré, c'est-à-dire lorsque les produits sont livrés au client et acceptés par celui-ci (selon les modalités d'expédition).

Les produits des activités ordinaires sont évalués selon le prix indiqué dans le contrat de vente, déduction faite des remises et rabais. Les réductions des produits des activités ordinaires pour tenir compte des montants versés ou à verser aux clients au titre des rabais et remises sont établies d'après les dépenses réelles engagées au cours de la période, les estimations des montants dus aux clients au titre de crédits gagnés au cours de la période et des ajustements pour tenir compte de l'activité réelle. Étant donné que tous les contrats de vente de la société ont une durée de moins de un an, la société a choisi d'utiliser la mesure de simplification et, par conséquent, de ne pas capitaliser les coûts de clôture des contrats ou de présenter les obligations de prestations non remplies.

l) *Coût des produits vendus et frais de vente, frais généraux et frais d'administration*

Le coût des produits vendus comprend le coût des produits finis vendus, les frais de transport, d'entreposage et de manutention et les réductions de valeur des stocks. Les frais de marketing, les frais de vente, les frais généraux et frais d'administration sont inclus dans les frais de vente, frais généraux et frais d'administration.

m) *Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite*

La société comptabilise son obligation au titre des régimes d'avantages du personnel et les frais connexes, déduction faite des actifs des régimes. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à la juste valeur.

Les coûts des services passés découlant de modifications aux régimes sont comptabilisés immédiatement dans le résultat net, dans la mesure où les prestations sont acquises, ou ils sont amortis selon le mode linéaire sur la période moyenne d'acquisition des prestations.

Les écarts actuariels sont comptabilisés intégralement dans les autres éléments du résultat global, dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

La charge de retraite inclut le coût des services rendus au cours de la période et le coût des services passés (constaté dans le coût des produits vendus et les frais de vente, frais généraux et frais d'administration) et les coûts financiers de l'obligation au titre des prestations définies, contrebalancés par le rendement prévu des actifs du régime (constaté dans les charges d'intérêts et autres charges financières).

# Produits Kruger inc.

## Notes annexes

### Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

---

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

#### *n) Impôt sur le résultat*

À la suite de la restructuration (note 28), la société, qui était une société en commandite, est devenue, sur le plan fiscal, une société par actions. Par conséquent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la société est une entité assujettie à l'impôt et comptabilise directement des provisions pour impôt sur le résultat en tenant compte des montants devant être payés aux autorités fiscales. L'impôt est comptabilisé dans le résultat net, sauf dans la mesure où il se rapporte aux éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement comptabilisés dans les capitaux propres. Si tel est le cas, l'impôt est aussi comptabilisé respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

La direction évalue régulièrement les positions prises dans les déclarations de revenus relatives à des situations pour lesquelles les règles fiscales portent à interprétation.

L'impôt exigible représente l'impôt à payer prévu sur le bénéfice imposable de l'exercice, selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière, et tout ajustement de l'impôt à payer, le cas échéant, relativement aux exercices antérieurs.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable, sur les différences temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés s'ils découlent de la constatation initiale du goodwill, ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, à la date de la transaction, n'a pas de répercussion sur le résultat net comptable ou fiscal. L'impôt différé est établi selon les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture et censés s'appliquer lorsque l'actif d'impôt différé connexe sera réalisé ou que le passif d'impôt différé connexe sera réglé.

La société exerce ses activités dans plusieurs territoires. Les entités américaines, soit KP USA, KTG et K.T.G. US Holdco Inc., sont assujetties à l'impôt selon les lois en vigueur aux États-Unis, là où les entités exercent leurs activités et génèrent un bénéfice imposable. Les autres entités, soit TAD1 Canco I Inc., TAD1 Canco II Inc., TAD1 GP ULC, TAD2 GP ULC, PKSI, PKSB, PKGI et Produits Kruger sont assujetties à l'impôt aux termes de la législation adoptée au Canada. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les passifs d'impôt exigible par les actifs d'impôt exigible et que les actifs et passifs d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les soldes pour leur montant net.

#### *o) Régime de réinvestissement des dividendes*

Dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes (« RRD »), la société est tenue d'émettre des actions au lieu de dividendes en trésorerie, au gré des actionnaires. Au règlement du RRD, la différence entre les dividendes déclarés et la juste valeur des actions émises est imputée aux résultats non distribués (déficit).

#### *p) Normes comptables appliquées le 1<sup>er</sup> janvier 2024*

i) IAS 1, classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants. En janvier 2020, l'IASB a publié une modification à IAS 1 visant à clarifier le fait que les passifs sont classés en tant que passifs courants ou passifs non courants, selon les droits en vigueur à la date de clôture. En octobre 2022, l'IASB a publié une modification à IAS 1 sur les passifs non courants assortis de clauses restrictives, afin de clarifier l'incidence sur le classement d'un passif des modalités auxquelles une entité doit se conformer dans les 12 mois suivant la date de clôture. Les modifications de 2022 introduisent également des obligations d'information supplémentaires afin d'améliorer l'information qu'une entité fournit lorsque son droit de différer le règlement d'un passif est assujéti au respect des clauses restrictives dans les 12 mois suivant la période de présentation de l'information financière. Au terme des modifications de 2022, la date d'entrée en vigueur des modifications de 2020 a changé. L'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. La norme modifiée donne lieu à la présentation d'informations supplémentaires dans les états financiers consolidés à l'égard des passifs non courants découlant de contrats d'emprunt assujettis à des clauses restrictives à respecter dans les 12 mois suivant la période de présentation de l'information financière.

# Produits Kruger inc.

## Notes annexes

### Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

- ii) IAS 12, mise en œuvre du Pilier Deux à l'échelle mondiale. En juin 2024, les lois concernant les principales composantes des règles du Pilier Deux sur l'impôt minimum mondial du Canada ont été promulguées. De manière générale, les règles sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et visent à assujettir les multinationales à un taux d'imposition minimal de 15 % dans chacun des territoires où elles exercent leurs activités. En mai 2023, l'IASB a publié des modifications à IAS 12 *Impôts sur le résultat* qui instaurent une exception temporaire des exigences de comptabilisation et de communication d'information visant les impôts différés découlant de la mise en œuvre des règles du Pilier Deux. La société a adopté rétrospectivement ces modifications au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et s'est prévalu de l'exception concernant la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt différé au titre du Pilier Deux, ainsi que la communication d'information à leur sujet.
  
- q) *Normes comptables publiées mais non encore appliquées*
  - i) IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*. En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 afin de permettre une meilleure comparaison de la performance financière des entités similaires. Remplaçant IAS 1, cette norme a une incidence sur la présentation des états financiers de base et des notes annexes, principalement l'état du résultat, puisque les sociétés seront tenues de présenter des catégories distinctes de produits et de charges pour les activités d'exploitation, d'investissement et de financement, avec des sous-totaux prescrits pour chaque nouvelle catégorie. IFRS 18 exigera que les indicateurs de performance définis par la direction soient expliqués et inclus dans une note distincte dans les états financiers consolidés. La norme s'appliquera obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, y compris les états financiers intermédiaires, et exige une application rétrospective. La société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme.
  
  - ii) Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 – Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers. Le 30 mai 2024, l'IASB a publié des modifications à la norme IFRS de comptabilité 9 et à la norme IFRS de comptabilité 7 visant à améliorer le classement et l'évaluation des instruments financiers. Ces récentes modifications simplifient la présentation de l'information financière en permettant la comptabilisation hâtive des passifs réglés par paiements électroniques, précisent l'évaluation des flux de trésorerie pour des contrats de prêt de base et précisent les définitions de l'absence de droit de recours et d'instruments liés. Les modifications introduisent également des obligations d'information plus détaillées pour la variation de la juste valeur des instruments de capitaux propres et une exigence de publication des modalités contractuelles qui peuvent avoir une incidence sur le calendrier ou les montants des flux de trésorerie. Ces modifications entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et les entités doivent les appliquer rétrospectivement, l'adoption anticipée étant permise. La société évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles modifications.
  
  - iii) IFRS 8 *Secteurs opérationnels*. En juillet 2024, l'IFRIC a publié une décision précisant quels éléments mentionnés dans IFRS 8 doivent être communiqués même s'ils n'ont pas été examinés séparément par le principal décideur opérationnel. Cette décision fournit aussi des indications sur la façon d'identifier les éléments significatifs supplémentaires qui doivent être communiqués conformément à IFRS 8. La société évalue actuellement l'incidence qu'auront ces nouvelles mises à jour.

#### 4 Estimations comptables et jugements critiques

La préparation des présents états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité impose le recours à des estimations et à des hypothèses qui touchent les montants de l'actif et du passif présentés dans les états financiers consolidés et les informations sur les éventualités à la date de clôture, ainsi que les montants présentés des produits des activités ordinaires et des charges des périodes. Sur une base régulière et en tenant compte des informations disponibles, la direction évalue ses estimations, y compris celles concernant les obligations au titre des prestations de retraite et des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite, le passif lié aux parts de société en commandite, les tests de dépréciation, l'impôt sur le résultat et les contrats de location. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les ajustements nécessaires, le cas échéant, sont pris en compte dans le résultat de la période au cours de laquelle ils sont effectués. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement passées en revue. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées, et ce, si la révision porte uniquement sur cette période, ou sur la période de révision et au cours des périodes futures, si la révision porte sur la période considérée et les périodes futures.

# Produits Kruger inc.

## Notes annexes

### Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

---

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

Suivent les estimations faites et les jugements posés par la direction qui ont l'incidence la plus importante sur les états financiers consolidés de la société.

#### *Prestations de retraite et obligations au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite*

La valeur actualisée des prestations de retraite aux termes des régimes à prestations définies et des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite était établie par calcul actuariel selon un taux d'actualisation, la méthode des unités de crédit projetées et la meilleure estimation de la direction concernant le rendement prévu des régimes par capitalisation, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et les coûts prévus des soins de santé. Le taux d'actualisation est fondé sur le rendement des placements en titres à revenu fixe de sociétés canadiennes de catégorie investissement qui génèrent des flux de trésorerie correspondant aux versements de prestations prévus. Des informations supplémentaires sont présentées à la note 11.

#### *Tests de dépréciation*

La société soumet le goodwill et les marques de commerce à durée d'utilité indéterminée à un test de dépréciation annuel, qui englobe un certain nombre d'hypothèses. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la note 3 j).

#### *Impôt sur le résultat*

La société calcule l'impôt sur le résultat pour chaque compétence fiscale dans laquelle ses filiales exercent leurs activités. L'estimation de l'impôt sur le résultat comprend une évaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôt différé et des économies d'impôt en fonction d'une évaluation de la capacité de la société en commandite d'imputer les déductions fiscales sous-jacentes et crédits d'impôt aux bénéfices imposables futurs. L'évaluation nécessite une estimation des bénéfices imposables futurs en comparaison des pertes d'exploitation nettes reportées en avant et des crédits d'impôt accordés par des États américains. Si les estimations différaient de la déclaration fiscale définitive, l'incidence sur le résultat serait comptabilisée à une période ultérieure. La direction exerce son jugement pour déterminer dans quelle mesure il est probable que les avantages imposables futurs seront réalisés, compte tenu de facteurs comme le nombre d'années à inclure dans la période de prévision et l'historique des bénéfices imposables. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la société a évalué la capacité à utiliser ses crédits d'impôt accordés par des États américains, les pertes d'exploitation nettes reportées en avant et les pertes d'exploitation nettes reportées en avant supplémentaires au Québec. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la note 16.

#### *Contrats de location*

L'application de la norme IFRS de comptabilité 16 requiert, à maintes reprises, l'exercice du jugement critique, notamment pour établir si un contrat (ou une partie d'un contrat) contient un contrat de location, déterminer s'il existe une certitude raisonnable qu'une option de prolongation ou de résiliation sera exercée, déterminer si des paiements variables sont fixes en substance, établir si un arrangement contient plusieurs contrats de location et déterminer le prix de vente distinct des composantes locatives et des composantes non locatives. L'application de la norme IFRS de comptabilité 16 implique également certaines estimations principales, notamment l'estimation de la durée du contrat, l'établissement du taux d'actualisation approprié des paiements locatifs et l'évaluation pour établir si un actif au titre du droit d'utilisation s'est déprécié. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la note 15.

# Produits Kruger inc.

## Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

### 5 Autres charges (produits)

	2024 \$	2023 \$
Perte (profit) de change	32 752	(9 352)
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite	(882)	-
	<u>31 870</u>	<u>(9 352)</u>

### 6 Créances clients et autres créances

	31 décembre 2024 \$	31 décembre 2023 \$
Créances clients	123 273	111 683
Autres créances	15 604	18 922
Moins la provision pour pertes de crédit attendues	(700)	(448)
	<u>138 177</u>	<u>130 157</u>

Pour les créances clients, la société applique l'approche simplifiée que prévoit la norme IFRS de comptabilité 9, selon laquelle le montant des pertes de crédit attendues pour la durée d'utilité doit être comptabilisé dès la comptabilisation initiale des créances.

La société vend des créances clients admissibles exigibles auprès de certains clients importants, aux termes d'une entente d'affacturage conclue avec La Banque de Nouvelle-Écosse jusqu'à un maximum de 50 M\$ au titre de la facilité. Au fur et à mesure que les créances clients admissibles sont vendues, la société retire les créances affacturées des états consolidés de la situation financière, comptabilise le produit reçu en contrepartie du transfert et constate une perte d'affacturage dans les charges d'intérêts et autres charges financières aux états consolidés du résultat net. Les flux de trésorerie tirés de l'entente d'affacturage sont présentés en tant que flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation aux tableaux consolidés des flux de trésorerie. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la note 22.

### 7 Stocks

	31 décembre 2024 \$	31 décembre 2023 \$
Produits finis	120 343	103 626
Produits en cours	42 923	39 424
Matières premières et fournitures	72 367	59 982
Pièces de rechange	52 123	51 340
	<u>287 756</u>	<u>254 372</u>

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le total des stocks comptabilisés comme coût des produits vendus s'est élevé à 1 461,3 M\$ (1 334,6 M\$ en 2023). La société a radié des stocks totalisant 6,8 M\$ (8,6 M\$ en 2023) pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. La provision liée aux stocks au 31 décembre 2024 s'est établie à 23,8 M\$ (16,4 M\$ au 31 décembre 2023).

# Produits Kruger inc.

## Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

### 8 Immobilisations corporelles

	Terrains \$	Bâtiments \$	Matériel et outillage \$	Actifs en cours de construc- tion ou de dévelop- pement \$	Total \$
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>					
Coût	44 395	400 342	1 613 316	119 547	2 177 600
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	-	(120 444)	(762 318)	-	(882 762)
<b>Valeur comptable nette au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>44 395</b>	<b>279 898</b>	<b>850 998</b>	<b>119 547</b>	<b>1 294 838</b>
Ajouts	-	-	-	208 056	208 056
Intérêts incorporés dans le coût de l'actif	-	-	-	3 752	3 752
Cessions	-	-	(5 629)	-	(5 629)
Transferts	97	5 462	73 407	(78 966)	-
Crédits d'impôt à l'investissement	-	(1 086)	(3 134)	4 220	-
Dotations à l'amortissement des immobilisations corporelles	-	(10 787)	(61 025)	-	(71 812)
Écarts de change	(38)	(1 212)	(6 131)	(174)	(7 555)
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>44 454</b>	<b>272 275</b>	<b>848 486</b>	<b>256 435</b>	<b>1 421 650</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>					
Coût	44 454	402 827	1 627 926	256 435	2 331 642
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	-	(130 552)	(779 440)	-	(909 992)
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2023</b>	<b>44 454</b>	<b>272 275</b>	<b>848 486</b>	<b>256 435</b>	<b>1 421 650</b>
Ajouts	-	-	-	131 846	131 846
Intérêts incorporés dans le coût de l'actif	-	-	-	7 378	7 378
Cessions	-	-	(667)	-	(667)
Transferts	216	111 143	239 283	(350 642)	-
Crédits d'impôt à l'investissement	-	-	(375)	375	-
Dotations à l'amortissement des immobilisations corporelles	-	(12 290)	(64 990)	-	(77 280)
Écarts de change	152	4 311	21 774	428	26 665
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>44 822</b>	<b>375 439</b>	<b>1 043 511</b>	<b>45 820</b>	<b>1 509 592</b>
<b>Au 31 décembre 2024</b>					
Coût	44 822	520 619	1 900 107	45 820	2 511 368
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	-	(145 180)	(856 596)	-	(1 001 776)
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2024</b>	<b>44 822</b>	<b>375 439</b>	<b>1 043 511</b>	<b>45 820</b>	<b>1 509 592</b>

# Produits Kruger inc.

## Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

### 9 Actifs au titre de droits d'utilisation

	<b>Terrains</b>	<b>Bâtiments</b>	<b>Matériel</b>	<b>Véhicules motorisés</b>	<b>Total</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>					
Coût	38 256	149 846	18 899	2 981	209 982
Cumul des amortissements des actifs au titre de droits d'utilisation	(28 590)	(87 813)	(9 706)	(2 158)	(128 267)
<b>Valeur comptable nette au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>9 666</b>	<b>62 033</b>	<b>9 193</b>	<b>823</b>	<b>81 715</b>
Ajouts	-	16 430	10 948	953	28 331
Dotation à l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	(1 715)	(17 861)	(4 864)	(642)	(25 082)
Écarts de change	-	(47)	(49)	(2)	(98)
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>7 951</b>	<b>60 555</b>	<b>15 228</b>	<b>1 132</b>	<b>84 866</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>					
Coût	38 256	164 827	28 026	3 555	234 664
Cumul des amortissements des actifs au titre de droits d'utilisation	(30 305)	(104 272)	(12 798)	(2 423)	(149 798)
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2023</b>	<b>7 951</b>	<b>60 555</b>	<b>15 228</b>	<b>1 132</b>	<b>84 866</b>
Ajouts	9 124	120 449	5 287	1 014	135 874
Résiliations	-	(3 865)	-	(76)	(3 941)
Dotation à l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	(1 819)	(22 252)	(5 812)	(674)	(30 557)
Écarts de change	-	79	130	9	218
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>15 256</b>	<b>154 966</b>	<b>14 833</b>	<b>1 405</b>	<b>186 460</b>
<b>Au 31 décembre 2024</b>					
Coût	47 380	266 804	32 159	3 767	350 110
Cumul des amortissements des actifs au titre de droits d'utilisation	(32 124)	(111 838)	(17 326)	(2 362)	(163 650)
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2024</b>	<b>15 256</b>	<b>154 966</b>	<b>14 833</b>	<b>1 405</b>	<b>186 460</b>

# Produits Kruger inc.

## Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

### 10 Goodwill et immobilisations incorporelles

	<b>Marques de commerce \$</b>	<b>Logiciels et licences<sup>a)</sup> \$</b>	<b>Total \$</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>			
Coût	16 363	30 815	47 178
Cumul des amortissements	-	17 151	17 151
<b>Valeur comptable nette au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>16 363</b>	<b>13 664</b>	<b>30 027</b>
Ajouts	-	1 202	1 202
Dotations à l'amortissement des immobilisations incorporelles	-	4 377	4 377
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2023</b>	<b>16 363</b>	<b>10 489</b>	<b>26 852</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>			
Coût	16 363	32 017	48 380
Cumul des amortissements	-	21 528	21 528
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2023</b>	<b>16 363</b>	<b>10 489</b>	<b>26 852</b>
Ajouts	-	22 042	22 042
Dotations à l'amortissement des immobilisations incorporelles	-	6 322	6 322
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2024</b>	<b>16 363</b>	<b>26 209</b>	<b>42 572</b>
<b>Au 31 décembre 2024</b>			
Coût	16 363	54 059	70 422
Cumul des amortissements	-	27 850	27 850
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2024</b>	<b>16 363</b>	<b>26 209</b>	<b>42 572</b>

- a) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des ajouts de logiciels de 18,7 M\$ ont été inclus dans les acquisitions d'immobilisations corporelles et de logiciels liées au projet d'expansion à Sherbrooke aux tableaux consolidés des flux de trésorerie.

La société effectue un test de dépréciation annuel du goodwill et des marques de commerce à durée d'utilité indéterminée. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 j).

Au 31 décembre 2024, la valeur comptable du goodwill de l'UGT du secteur Produits de consommation au Canada s'établissait à 152,0 M\$ (152,0 M\$ au 31 décembre 2023).

### 11 Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite

La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies et de régimes de retraite à cotisations définies, auxquels peut participer la quasi-totalité de ses salariés. Le nombre d'années de service et les gains de chaque salarié servent à déterminer les prestations de retraite et les avantages postérieurs au départ à la retraite de tous les participants aux régimes dont la société est le promoteur.

La société offre cinq régimes de retraite à prestations définies agréés comportant une composante de salaire moyen de fin de carrière, dont quatre sont agréés dans la province de Québec et un, dans la province d'Ontario. L'actif au titre des prestations de retraite de 92,7 M\$ au 31 décembre 2024 (actif de 69,8 M\$ au 31 décembre 2023) des cinq régimes est pris en compte dans les actifs des régimes de retraite aux états consolidés de la situation financière.

La société offre un régime de retraite supplémentaire (« RRS ») à des salariés désignés. Le passif au titre des prestations constituées, déduction faite des actifs du régime, lié au RRS a totalisé 13,8 M\$ au 31 décembre 2024 (14,9 M\$ au 31 décembre 2023). Il est comptabilisé dans les passifs des régimes de retraite aux états consolidés de la situation financière et est appuyé par des lettres de crédit irrévocables totalisant 7,7 M\$ (9,6 M\$ au 31 décembre 2023).

# Produits Kruger inc.

## Notes annexes

### Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

La société est aussi le promoteur d'un régime de rente à terme destiné à la division de fabrication de l'Ouest canadien. Ce régime verse aux salariés horaires une prestation de raccordement débutant à 61 ans et prenant fin au plus tard le jour précédant le 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance. Le régime de rente à terme est sans capitalisation, et l'obligation au titre des prestations de 4,0 M\$ au 31 décembre 2024 (4,2 M\$ au 31 décembre 2023) est prise en compte dans les prestations de retraite aux états consolidés de la situation financière.

Les salariés horaires de la division de fabrication de l'Ouest canadien de la société participent à un régime de retraite multiemployeur du secteur, auquel la société verse des cotisations. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la société a versé et passé en charges un montant de 2,7 M\$ (2,8 M\$ en 2023) relativement à ce régime à prestations définies.

La société offre des régimes à cotisations définies, auxquels participent pratiquement tous les salariés et salariés horaires. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la société a comptabilisé une charge de 9,9 M\$ relativement à ces régimes (9,3 M\$ en 2023).

La société offre aux retraités admissibles un certain nombre de protections pour soins de santé et autres (les « régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite »). Il s'agit de régimes sans capitalisation.

La date d'évaluation des régimes de retraite et des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite est le 31 décembre de chaque exercice.

De par la conception, les régimes de retraite à prestations définies et les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite exposent la société à des risques auxquels sont normalement exposés ces régimes, notamment en ce qui a trait au rendement des placements (pour les régimes de retraite seulement), aux variations du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation des obligations, à l'espérance de vie des participants et à l'inflation future. Les risques associés aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite sont gérés au moyen d'une surveillance régulière des régimes, de la réglementation applicable et d'autres facteurs pouvant avoir une incidence sur les charges et les flux de trésorerie de la société. Au 31 décembre 2023, le surplus de solvabilité global des régimes à prestations définies se chiffrait à 75,9 M\$ (surplus de 78,6 M\$ au 31 décembre 2022). Les dates d'évaluation actuarielle du régime varient, allant du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2024. Les exigences de capitalisation sont tributaires de plusieurs facteurs, notamment des hypothèses utilisées dans la plus récente évaluation actuarielle. Les montants réels des cotisations établies en fonction de rapports actuariels futurs peuvent varier de façon importante par rapport aux montants prévus.

Le cumul des (gains actuariels) pertes actuarielles comptabilisé dans le déficit s'établissait comme suit :

	<u>31 décembre 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
	\$	\$
Prestations de retraite	(66 100)	(44 064)
Avantages postérieurs au départ à la retraite	(13 462)	(10 812)
Total	<u>(79 561)</u>	<u>(54 876)</u>

# Produits Kruger inc.

## Notes annexes

### Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

L'information relative aux régimes de retraite à prestations définies et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite de la société est indiquée dans le tableau suivant :

	Régimes de retraite		Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$	\$	\$
<b>Variation de l'obligation au titre des prestations définies :</b>				
<b>Aux 1<sup>er</sup> janvier</b>	591 644	557 244	48 699	43 739
Coût des services rendus au cours de l'exercice	8 234	6 179	1 985	1 719
Coût de services passés	1 325	-	-	-
Coût financier	26 755	27 872	2 215	2 189
Cotisations salariales	4 443	3 972	-	-
Prestations versées	(36 381)	(37 295)	(2 176)	(2 281)
Réévaluations :				
Écarts découlant des variations de l'expérience des régimes	3 161	(720)	-	-
Écarts découlant de changements dans les hypothèses économiques	(3 040)	34 392	(3 583)	3 333
<b>Aux 31 décembre</b>	<b>596 141</b>	<b>591 644</b>	<b>47 140</b>	<b>48 699</b>
<b>Variation des actifs des régimes évalués à la juste valeur :</b>				
<b>Aux 1<sup>er</sup> janvier</b>	651 740	628 819	-	-
Rendement prévu des actifs des régimes	29 329	31 472	-	-
Réévaluations :				
Profits (pertes) sur les actifs du régime	31 903	19 274	-	-
Frais d'administration	(748)	(758)	-	-
Cotisations patronales	2 301	6 256	2 176	2 281
Cotisations salariales	4 443	3 972	-	-
Prestations versées	(36 381)	(37 295)	(2 176)	(2 281)
<b>Aux 31 décembre</b>	<b>682 587</b>	<b>651 740</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Passif (actif) au titre des prestations constituées</b>				
Situation de capitalisation – déficit	(86 446)	(60 096)	47 140	48 699
Incidence du plafonnement de l'actif	11 630	9 192	-	-
<b>Passif (actif) au titre des prestations constituées</b>	<b>(74 816)</b>	<b>(50 904)</b>	<b>47 140</b>	<b>48 699</b>

# Produits Kruger inc.

## Notes annexes

### Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

Les actifs des régimes, qui servent à la capitalisation des régimes de retraite à prestations définies de la société, étaient composés comme suit :

	<u>31 décembre 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
	%	%
Titres à revenu fixe	33,2	23,7
Actions de sociétés cotées	24,0	26,4
Fonds spéculatifs	10,1	14,8
Titres de placements privés	18,2	21,2
Actifs réels	14,5	13,9
Total	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>
Cotés sur un marché actif	47,1	50,1
Non cotés	52,9	49,9
	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses relativement aux régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes:

	<u>Régimes de retraite</u>		<u>Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite</u>	
	<u>31 décembre 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
	%	%	%	%
Hypothèses				
Taux d'actualisation – obligation au titre des prestations constituées	4,68	4,65	4,68	4,65
Taux d'augmentation des salaires	3,25 – 4,00	3,25 – 4,00		

#### *Prestations de retraite*

Les frais devant être payés par le régime sont déduits du rendement prévu des actifs du régime.

Les effets d'une réduction de 1 % du taux d'actualisation, d'une hausse de 1 % du taux de croissance des salaires et d'une variation de un an de l'espérance de vie sont indiqués ci-dessous :

	<u>Taux d'actualisation</u>		<u>Taux de croissance des salaires</u>		<u>Espérance de vie</u>	
	<u>31 décembre 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Augmentation des obligations au titre des prestations de retraite	79 139	78 314	7 621	4 147	14 725	13 512

#### *Régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite*

Aux fins d'évaluation, le taux de croissance ou de décroissance hypothétique pour l'ensemble des coûts de soins de santé, à l'exception des médicaments, a été fixé à 2,5 % jusqu'à 84 ans et à 1,5 % par la suite. Le taux de croissance ou de décroissance hypothétique du coût des médicaments a été établi à 6,91 % la première année (2024), diminuant à 4,05 % après 16 ans.

L'analyse de sensibilité présentée a été effectuée en modifiant chacune des hypothèses individuellement. Si un changement réel se produisait, il est probable qu'il aurait des répercussions sur des hypothèses liées, créant ainsi un effet combiné.

# Produits Kruger inc.

## Notes annexes

### Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

L'incidence d'une augmentation de 1 % des coûts des soins de santé, d'une réduction de 1 % du taux d'actualisation et d'une variation de un an de l'espérance de vie est indiquée ci-dessous :

	Soins de santé		Taux d'actualisation		Espérance de vie	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Augmentation de l'obligation au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite	5 371	6 211	6 898	7 227	1 079	1 300

Les cotisations aux régimes de retraite à prestations définies pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 devraient s'établir à 2,2 M\$.

La charge nette au titre des régimes de retraite comprend les composantes suivantes :

	Régimes de retraite		Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$	\$	\$
<b>Charge nette au titre des régimes</b>				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	8 234	6 179	1 985	1 719
Coût des services passés	1 325	-	-	-
Coût financier	26 755	27 872	2 215	2 189
Coût financier du plafonnement de l'actif	432	489	-	-
Rendement prévu des actifs des régimes	(29 329)	(31 472)	-	-
Frais d'administration	748	758	-	-
	<u>8 165</u>	<u>3 826</u>	<u>4 200</u>	<u>3 908</u>

Les montants ci-dessous ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

	Régimes de retraite		Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Écarts découlant des variations de l'expérience des régimes	(3 161)	720	-	-
Écarts découlant de changements dans les hypothèses économiques	3 040	(34 392)	2 287	(3 333)
Écarts découlant de changements démographiques	-	-	1 299	-
Profits (pertes) sur l'actif des régimes	31 903	19 274	-	-
Incidence du plafonnement de l'actif	(2 004)	635	-	-
Charge d'impôt différé	(7 742)	(12 603)	(936)	12 239
	<u>22 036</u>	<u>(26 366)</u>	<u>2 650</u>	<u>8 906</u>

# Produits Kruger inc.

## Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

### 12 Dettes fournisseurs et autres dettes

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
Dettes fournisseurs	147 271	147 028
Charges à payer	101 002	136 252
Passifs sur contrats <sup>a)</sup>	97 991	117 105
	<u>346 264</u>	<u>400 385</u>

- a) Les passifs sur contrat ont diminué de 19,1 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 pour s'établir à 98,0 M\$. De ce montant, une tranche de 31,6 M\$ a été utilisée ou libérée dans les états consolidés du résultat net et du résultat global, principalement en raison des fluctuations des prix de la pâte.

### 13 Dette à long terme

	Taux d'intérêt moyen pondéré au 31 décembre 2024	Échéance	31 décembre 2024	31 décembre 2023
			\$	\$
Facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger <sup>a)</sup>	-	2026	(701)	-
Billets non garantis de premier rang échéant le 24 avril 2025	6,00 %	2025	-	124 295
Billets non garantis de premier rang échéant le 9 avril 2029	5,375 %	2029	133 239	132 830
Billets non garantis de premier rang échéant le 1 <sup>er</sup> novembre 2031 <sup>b)</sup>	6,625 %	2031	131 945	-
AgCredit – Facilité de crédit à terme A <sup>c)</sup>	4,82 %	2036	197 963	187 459
AgCredit – Facilité de crédit à terme B <sup>c)</sup>	5,04 %	2037	254 718	233 321
AgCredit – Facilité de crédit à terme D <sup>c)</sup>	6,07 %	2032	117 000	113 924
Facilité de crédit de premier rang de PKSB	6,98 %	2028	158 747	35 052
Débiteure de PKSB en faveur d'IQ	2,00 %	2034	61 615	57 758
Débiteure de PKSI en faveur d'IQ <sup>d)</sup>	3,00 %	2028	61 029	75 671
Deuxième facilité de crédit Nordea	3,74 %	2029	40 181	44 003
Prêt d'IQ pour papier hygiénique	2,00 %	2032	38 652	32 354
Prêt d'IQ pour papier-mouchoir	2,00 %	2033	35 155	26 058
Prêt d'IQ pour Gatineau <sup>e)</sup>	6,50 %	2034	4 158	-
Emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario	2,40 %	2026	955	1 416
Prêt d'Investissement Québec	3,50 %	2026	-	5 104
			<u>1 234 656</u>	<u>1 069 245</u>
AgCredit – Facilité de crédit à terme A			4 820	5 538
AgCredit – Facilité de crédit à terme D			17 045	-
Débiteure de PKSI en faveur d'IQ			16 690	16 689
Deuxième facilité de crédit Nordea			8 246	7 579
Facilité de crédit de premier rang de PKSB			2 966	-
Prêt d'IQ pour papier-mouchoir			2 777	-
Prêt d'IQ pour papier hygiénique			1 139	-
Emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario			485	485
Prêt d'Investissement Québec			-	4 938
			<u>54 168</u>	<u>35 229</u>
<b>Moins la partie courante de la dette à long terme</b>			<u>54 168</u>	<u>35 229</u>
<b>Dettes à long terme</b>			<u>1 180 488</u>	<u>1 034 016</u>

Les montants sont présentés déduction faite des frais de financement différés.

# Produits Kruger inc.

## Notes annexes

### Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

---

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

La juste valeur de la dette à long terme et les taux d'actualisation sont présentés à la rubrique *Juste valeur* de la note 22, « Instruments financiers ».

Certaines conventions d'emprunt de la société l'obligent à respecter chaque trimestre des clauses financières et restrictives. Au 31 décembre 2024, la société respectait toutes ses clauses restrictives financières et restrictives en vertu de ses conventions d'emprunt en cours. La société a donc classé ces conventions d'emprunt assujetties à des clauses restrictives et dont l'échéance dépasse 12 mois à compter de la date de clôture dans les passifs non courants aux états consolidés de la situation financière.

Certaines des conventions d'emprunt de la société ont été modifiées avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023 dans le cadre de la restructuration (note 28) afin de stipuler que la société a pris en charge les obligations et les passifs de la société en commandite à titre de débiteur principal, et que la société en commandite a été libérée de ses obligations et de ses passifs aux termes des conventions d'emprunt respectives.

a) Convention de crédit de premier rang de Produits Kruger

Le 22 mars 2024, la société a conclu une neuvième convention de crédit modifiée et reformulée afin de porter de 200,0 M\$ à 325,0 M\$ la facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger.

Le 30 décembre 2024, la limite de crédit a été réduite à 230,0 M\$.

b) Billets non garantis de premier rang

Le 1<sup>er</sup> novembre 2024, la société a émis des billets non garantis de premier rang à 6,625 % d'un montant en capital total de 135 M\$ (les « billets ») échéant le 1<sup>er</sup> novembre 2031 dans le cadre d'un placement privé (le « placement »). Les intérêts sur les billets sont payables semestriellement, à terme échu, le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2025.

Aux termes des billets échéant en 2031, les « filiales assujetties à des restrictions » désignent toute filiale de Produits Kruger qui n'est pas une filiale non assujettie à des restrictions au sens donné à ce terme par l'acte de fiducie régissant les billets échéant en 2031 (y compris KTG, PKSI, TAD2 GP ULC, TAD2 US LP, TAD1 Canco I Inc., TAD1 GP ULC, TAD1 US LP, TAD1 Canco II Inc., 8528365 Canada Inc., PKSB et les filiales non significatives, telles qu'elles sont définies par l'acte de fiducie régissant les billets échéant en 2031).

Les billets échéant en 2031 représentent des obligations non garanties de premier rang de Produits Kruger. Les billets échéant en 2031 sont de rang supérieur, quant au droit de paiement, à toutes les dettes subordonnées actuelles et futures de Produits Kruger et sont de rang égal, quant au droit de paiement, à toutes les dettes de Produits Kruger qui ne sont pas subordonnées aux billets échéant en 2031 quant au droit de paiement, autres que les dettes qui sont de rang supérieur aux billets échéant en 2031 en vertu de la loi. Les billets échéant en 2031 seront dans les faits subordonnés à toutes les dettes garanties existantes et futures de Produits Kruger, jusqu'à concurrence des actifs garantissant ces dettes.

Les billets échéant en 2031 sont garantis inconditionnellement, conjointement et solidairement, par toutes les filiales assujetties à des restrictions actuelles et futures (les « garants »). Les garanties représentent des obligations non garanties de premier rang de chacun des garants; elles sont de rang supérieur, quant au droit de paiement, à toutes les dettes subordonnées actuelles et futures des garants.

# Produits Kruger inc.

## Notes annexes

### Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

---

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

L'acte de fiducie régissant les billets échéant en 2031 renferme des clauses restrictives de Produits Kruger, notamment des limites sur le versement de certains paiements soumis à des restrictions par Produits Kruger ou les filiales assujetties à des restrictions, des restrictions quant à la capacité de Produits Kruger et des filiales assujetties à des restrictions de contracter certaines dettes, des restrictions quant au droit de Produits Kruger et des filiales assujetties à des restrictions d'accorder certains privilèges, certaines restrictions quant aux transactions avec des sociétés liées, des limites sur l'exercice d'activités autres que celles que réalisaient Produits Kruger et les filiales assujetties à des restrictions à la date d'émission des billets échéant en 2031 et toute autre activité raisonnablement connexe, accessoire, complémentaire ou auxiliaire à ces activités, des limites sur la création de restrictions contractuelles visant la capacité de Produits Kruger ou des filiales assujetties à des restrictions de poser certains gestes, notamment le paiement de dividendes ou de distributions, des restrictions quant à la consolidation, au regroupement ou à la fusion avec d'autres entités, et des restrictions quant à la vente, au transfert, à la cession, à la location, à la transmission ou à toute autre aliénation de la totalité ou de la quasi-totalité des biens de Produits Kruger et des filiales assujetties à des restrictions, prises collectivement.

Le 12 novembre 2024, la société a utilisé le produit net du placement pour rembourser la totalité des billets non garantis de premier rang à 6,00 % de KPI d'un montant de 125 M\$ échéant le 24 avril 2025.

c) Convention d'AgCredit

Le 26 juin 2024, les emprunteurs ont conclu la septième modification de la convention d'AgCredit pour mettre en application la transition des taux d'intérêt de référence, notamment le remplacement des prêts au taux CDOR par les prêts au taux CORRA.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, un montant de 25,7 M\$ US a été déposé dans le compte désigné de PKSI, dont une tranche de 5,1 M\$ US a été affectée au remboursement de la facilité de crédit à terme D.

d) Débenture de PKSI en faveur d'IQ

Aux termes de la convention de remboursement de PKSI, la société a renoncé à son droit prioritaire de verser les trois premiers remboursements mensuels en 2024 ainsi que les 12 paiements de 2023 aux termes de la débenture de PKSI en faveur d'IQ et Kruger inc. a avisé Investissement Québec (« IQ ») que ce serait plutôt elle qui effectuerait les remboursements mensuels. Au cours du trimestre clos le 31 mars 2024, Kruger inc. a reçu, à titre de contrepartie, des actions ordinaires sans droit de vote de Produits Kruger Sherbrooke inc. (« PKSI ») d'une valeur de 4,8 M\$ (19,4 M\$ au 31 décembre 2023). Les neuf remboursements mensuels suivants ont été versés par la société au cours de la période de neuf mois close le 31 décembre 2024, en contrepartie d'actions ordinaires à droit de vote de PKSI d'une valeur de 14,1 M\$. Ainsi, au 31 décembre 2024, Kruger inc. détenait une participation directe ne donnant pas le contrôle de 13,2 % dans PKSI. À cette même date, une participation ne donnant pas le contrôle de 30,0 M\$ a été comptabilisée dans les états consolidés de la situation financière. Les états consolidés du résultat net et du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 rendent compte d'une perte de 2,2 M\$ directement attribuable à la quote-part du résultat de PKSI revenant à Kruger inc. Les deux remboursements mensuels postérieurs au 31 décembre 2024 ont été faits par la société.

e) Prêt d'IQ pour Gatineau

Le 5 mars 2024, la société a annoncé un investissement de 14,5 M\$ en vue de l'augmentation de la capacité de production de papiers-mouchoirs de ses installations à Gatineau, au Québec, notamment la mise en service d'une nouvelle chaîne de transformation du papier-mouchoir en novembre 2023. IQ a convenu d'investir 7,3 M\$ dans le projet au moyen d'un prêt à terme sur 10 ans (le « prêt d'IQ pour Gatineau »).

# Produits Kruger inc.

## Notes annexes

### Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

#### 14 Charge d'intérêts et autres charges financières

Les charges d'intérêts et autres charges financières présentées aux états consolidés du résultat net étaient composées de ce qui suit :

	2024	2023
	\$	\$
Charge d'intérêts sur la dette à long terme	57 594	59 392
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	8 244	5 064
Créances visées par une entente d'affacturage	4 018	4 262
Intérêts courus sur la dette à long terme envers une partie liée	2 145	2 338
Accroissement des intérêts sur les provisions	413	121
Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite, montant net	73	(922)
	<u>72 487</u>	<u>70 255</u>

#### 15 Obligations locatives

Les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, actualisée au moyen du taux d'emprunt marginal de la société. Le taux moyen pondéré appliqué a été de 6,21 % au 31 décembre 2024 (5,03 % au 31 décembre 2023). Les options de renouvellement ont été prises en compte dans l'évaluation des obligations locatives lorsqu'il est raisonnablement certain que la société exercera l'option de renouvellement. Les contrats de location de la société ont trait à des droits d'utilisation de terrains, de bâtiments, d'équipement et de véhicules motorisés.

Les charges liées aux paiements variables non pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives, les charges liées aux contrats de location visant des biens de faible valeur et les charges liées aux contrats de location à court terme se sont établies comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Charges liées aux paiements locatifs variables qui ne sont pas inclus dans l'évaluation des obligations locatives <sup>a), b)</sup>	7 378	6 042
Charges liées aux contrats de location visant des biens de faible valeur <sup>b)</sup>	200	196
Charges liées aux contrats de location à court terme <sup>c)</sup>	29	510
	<u>7 607</u>	<u>6 748</u>

- a) Comprend les paiements de loyers variables au titre des coûts d'exploitation, des impôts fonciers et des frais d'assurance.
- b) Prises en compte dans le coût des produits vendus et les frais de vente, frais généraux et frais d'administration figurant aux états consolidés du résultat global.
- c) Prises en compte dans le coût des produits vendus figurant aux états consolidés du résultat global.

#### 16 Impôt sur le résultat

À la suite de la restructuration (note 28), la société, qui était une société en commandite, est devenue, sur le plan fiscal, une société par actions. Par conséquent, la société est une entité assujettie à l'impôt et comptabilisera directement une provision pour impôt sur le résultat. La société a comptabilisé un passif d'impôt différé de 62 M\$ dans les états consolidés de la situation financière au 1<sup>er</sup> janvier 2023, en raison des écarts temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs de la société transférés dans le cadre de la restructuration.

La charge d'impôt consolidée de 19,4 M\$ de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (charge d'impôt de 73,4 M\$ en 2023) se rattache à ses filiales KPI, KP USA, KTG, PKSB et PKSI.

# Produits Kruger inc.

## Notes annexes

### Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

Le tableau suivant présente en détail la provision pour impôt sur le résultat et le rapprochement des taux d'imposition fédéral et provincial canadiens combinés prévus par la loi et du taux d'imposition effectif :

	2024		2023	
	\$	%	\$	%
Taux d'imposition fédéral et provincial combinés, déduction faite du crédit pour fabrication et transformation	11 806	26,0	18 639	26,0
Écart des taux d'imposition prévus par la loi pour les établissements à l'étranger	534	1,2	760	1,1
Conversion de société en commandite à société par actions	-	-	56 553	78,9
Crédits d'impôt à l'investissement accordés par des États américains	(1 611)	(3,5)	-	-
Changement touchant les taux d'imposition des États américains	(1 316)	(2,9)	(857)	(1,2)
Retenues d'impôt	340	0,7	734	1,0
Reports en avant de pertes en capital nettes non comptabilisés	4 716	10,4	-	-
Écarts permanents et autres	4 944	10,9	(2 421)	(3,4)
	<u>19 413</u>	<u>42,8</u>	<u>73 408</u>	<u>102,4</u>

Le tableau suivant présente une ventilation de l'actif d'impôt différé :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
Immobilisations corporelles	(198 239)	(206 354)
Pertes d'exploitation nettes et compte de RS et DE	185 630	212 416
Dette à long terme et frais de financement différés	7 766	5 520
Stocks et charges à payer	2 757	2 960
Prestations de retraite	(7 196)	(573)
Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives	5 379	3 743
Crédits d'impôt accordés par des États américains	7 101	4 621
Crédits d'impôt à l'investissement	6 678	-
Autres	624	1 407
	<u>10 500</u>	<u>23 740</u>

Le tableau suivant présente une analyse de l'actif d'impôt différé :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
Actif d'impôt différé devant être recouvré dans les 12 mois	2 757	2 960
Actif d'impôt différé devant être recouvré dans plus de 12 mois	7 743	20 780
	<u>10 500</u>	<u>23 740</u>

En plus de ce qui précède, la société possède des actifs d'impôt différé de 19,6 M\$ liés à des pertes d'exploitation nettes reportées en avant, des crédits d'impôt de 16,6 M\$ accordés par des États américains et des reports en avant de pertes en capital nettes de 4,7 M\$ qui n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers consolidés.

# Produits Kruger inc.

## Notes annexes

### Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

L'évolution du passif (de l'actif) d'impôt différé se présente comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
<b>Solde d'ouverture</b>	23 740	95 711
Montant imputé aux pertes nettes	(16 679)	(70 776)
Montant prélevé du (imputé au) résultat global		
- Réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite	(932)	12 239
- Réévaluation des prestations de retraite	(7 742)	(12 603)
Crédits d'impôt à l'investissement	7 787	-
Autres	4 326	(831)
<b>Solde de clôture</b>	<u>10 500</u>	<u>23 740</u>

La société disposait des pertes d'exploitation nettes suivantes pouvant être reportées en avant :

<u>31 décembre 2024</u>						
	<u>Palier fédéral</u>	<u>Date</u>	<u>États</u>	<u>Date</u>	<u>Canada</u>	<u>Date</u>
	américain	d'échéance	américains	d'échéance	\$	d'échéance
	\$		\$			
2004-2024	405 018	2033-indéfinie	323 316	2026-2044	317 702	2036-2044

  

<u>31 décembre 2023</u>						
	<u>Palier fédéral</u>	<u>Date</u>	<u>États</u>	<u>Date</u>	<u>Canada</u>	<u>Date</u>
	américain	d'échéance	américains	d'échéance	\$	d'échéance
	\$		\$			
2004-2023	384 069	2024-indéfinie	297 253	2024-2043	455 089	2035-2043

Au 31 décembre 2024, la société disposait des pertes d'exploitation nettes supplémentaires suivantes au Québec et pouvant être reportées en avant :

<u>31 décembre 2024</u>		
	<u>Québec, Canada</u>	<u>Date</u>
	\$	d'échéance
2020-2022	102 160	2040-2042

Au 31 décembre 2024, le solde du compte de dépenses de recherche scientifique et de développement expérimental (RS et DE) déductibles d'impôt à reporter sur des exercices futurs de la société s'élevait à 29,4 M\$, et la société disposait d'un crédit d'impôt à l'investissement reporté de 4,2 M\$ (échéant en 2042).

# Produits Kruger inc.

## Notes annexes

### Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

La société disposait des crédits d'impôt d'États américains suivants pouvant être reportés en avant :

	<b>31 décembre 2024</b>	
	<b>État américain</b>	<b>Date</b>
	<b>\$</b>	<b>d'échéance</b>
2013-2023	23 731	2038-2048

  

	<b>31 décembre 2023</b>	
	<b>État américain</b>	<b>Date</b>
	<b>\$</b>	<b>d'échéance</b>
2013-2022	19 907	2028-2037

Ces crédits peuvent être utilisés pour réduire les taxes d'accise et de franchise futures du Tennessee qui seraient autrement payables par sa filiale, KTG.

### 17 Transactions entre parties liées

La société effectue la vente et l'achat de biens et de services avec Kruger inc. et ses filiales (« parties liées ») dans le cours normal de ses activités. Ces transactions ne portent pas intérêt et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant convenu par les parties liées.

Produits Kruger et Kruger inc. sont parties à une troisième convention de services de gestion modifiée et reformulée datée du 15 novembre 2019 qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (la « convention de services de gestion ») aux termes de laquelle Kruger inc. fournit des services de gestion et de soutien à Produits Kruger en échange d'honoraires de gestion, notamment le soutien à la gestion d'entreprise et les services de soutien administratif; le soutien comptable et fiscal; le financement d'entreprise et le soutien de la trésorerie; le soutien à la gestion des avantages sociaux et des ressources humaines; l'assurance d'entreprise; les services d'approvisionnement d'entreprise complémentaires à l'approvisionnement de Produits Kruger; les services de développement et de gestion de projets; le soutien à l'expansion de l'entreprise; le soutien environnemental et les services de soutien en ingénierie.

Kruger inc. fournissait également certains services de gestion et de soutien relativement au projet de machine TAD à Sherbrooke et le projet d'expansion à Sherbrooke, y compris des services de gestion de projet et des services de soutien en ce qui a trait à la conception technique, à la construction, à la comptabilité et au financement d'entreprise.

Les transactions entre parties liées incluses dans nos états consolidés du résultat net et du résultat global se sont établies comme suit :

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Ventes de biens à Kruger inc.	241	131
Ventes de biens à des filiales de Kruger inc.	4 232	4 311
Achats de biens de Kruger inc.	382	506
Achats de biens et de services des filiales de Kruger inc.	62 801	42 894
Frais de gestion versés à Kruger inc.	10 608	8 277

## Produits Kruger inc.

### Notes annexes

#### Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

Les soldes des créances sur parties liées et à recevoir de celles-ci inclus dans nos états consolidés de la situation financière se sont établis comme suit :

	<b>31 décembre 2024</b>	<b>31 décembre 2023</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Créances sur Kruger inc.	28	385
Créances sur les filiales de Kruger inc.	52	-
Créances sur PTKP	-	457
Total des créances sur parties liées	<u>80</u>	<u>842</u>
Dettes envers Kruger inc.	13 838	8 640
Dettes envers les filiales de Kruger inc.	3 991	2 333
Total des dettes envers les parties liées	<u>17 829</u>	<u>10 973</u>

#### *Dettes à long terme envers KB S.E.C.*

Dans le cadre de l'engagement de financement par IQ pour le projet d'expansion à Sherbrooke (note 13), la société a conclu une convention de contribution avec Kruger Brompton S.E.C. (« KB S.E.C. »), une filiale de Kruger inc., en date du 21 mai 2021, modifiée avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour tenir compte de la restructuration (la « convention de contribution de Produits Kruger ») aux termes de laquelle la société devra verser à KB S.E.C. un total de 58 M\$ sur une période de 10 ans (la « contribution »). La contribution est payable par la société en dix versements annuels égaux et consécutifs de 5,8 M\$ chacun, le premier versement ayant été payé par la société le 21 mai 2023 et les versements suivants, le 21 mai de chaque année par la suite, jusqu'au 21 mai 2032. Sans égard à ce qui précède, le premier versement au titre de la contribution a été réduit de 0,1 M\$, soit le prix d'achat payable par PKSB à KB S.E.C. dans le cadre de la vente d'un bien immeuble selon l'acte de vente daté du 21 mai 2021.

Au 31 décembre 2024, des obligations de 5,8 M\$ et de 31,9 M\$ ont été inscrites respectivement à titre de partie courante et partie non courante sur la dette à long terme envers une partie liée dans les états consolidés de la situation financière (5,8 M\$ et 35,6 M\$ respectivement au 31 décembre 2023). Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la société a effectué son paiement annuel de 5,8 M\$ à Kruger Brompton S.E.C., filiale de Kruger inc. Pendant cette même période, l'augmentation de l'obligation en raison de l'écoulement du temps de 2,1 M\$ (2,3 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023) a été comptabilisée à titre de charge d'intérêts et autres charges financières aux états consolidés du résultat net.

La société a déclaré des dividendes à verser aux parties liées comme suit :

	<b>31 décembre 2024</b>	<b>31 décembre 2023</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Dividendes à verser à Kruger inc.	12 509	11 881
Dividendes à verser à PKGP	1	1
Dividendes à verser à PTKP	1 798	1 793
Total des dividendes à verser	<u>14 308</u>	<u>13 675</u>

# Produits Kruger inc.

## Notes annexes

### Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

Les dividendes versés, la tranche des dividendes réinvestis par les actionnaires, le nombre d'actions ordinaires supplémentaires émises ainsi que le prix de l'action et le produit brut se ventilent comme suit :

Date de versement du dividende	2024			
	Dividendes \$	Prix de l'action \$	Nombre d'actions ordinaires émises	Produit brut \$
15 janvier 2024	13 675	8,99	1 326 190	11 922
15 avril 2024	13 914	8,52	717 079	6 110
15 juillet 2024	14 043	8,52	724 805	6 175
15 octobre 2024	14 174	8,34	749 217	6 249
	<u>55 806</u>		<u>3 517 291</u>	<u>30 456</u>
Date de versement du dividende	2023			
	Dividendes \$	Prix de l'action \$	Nombre d'actions ordinaires émises	Produit brut \$
16 janvier 2023	12 866	10,18	1 092 623	11 123
17 avril 2023	13 063	10,25	1 102 616	11 302
17 juillet 2023	13 261	10,30	1 118 559	11 521
16 octobre 2023	13 463	9,93	1 180 169	11 719
	<u>52 653</u>		<u>4 493 967</u>	<u>45 665</u>

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, des dividendes de 48,6 M\$ ont été versés à Kruger inc. (45,5 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023). Kruger inc. a réinvesti la totalité des dividendes dans le cadre du RRD au cours du trimestre clos le 31 mars 2024, et 50 % de ceux-ci au cours de la période de neuf mois close le 31 décembre 2024 (réinvestissement de 100 % dans le cadre du RRD pour l'exercice clos le 31 décembre 2023).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, des dividendes de 7,2 M\$ ont été versés à PTKP (7,2 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023), et PTKP en a réinvesti 2,8 % dans le cadre du RRD (réinvestissement de 2,5 % dans le cadre du RRD pour l'exercice clos le 31 décembre 2023).

Après le 31 décembre 2024, le 15 janvier 2025, la société a versé à ses actionnaires un dividende de 14,3 M\$. En vertu du RRD de Produits Kruger, un total de 44,1 % a été réinvesti par les actionnaires, donnant lieu à l'émission de 782 697 actions ordinaires au prix de 8,06 \$.

Après le 31 décembre 2024, la société a déclaré un dividende de 14,4 M\$, devant être versé le 15 avril 2025.

## 18 Engagements et éventualités

Au 31 décembre 2024, la société avait des engagements en vertu de contrats de service totalisant 17,1 M\$ pour 2025, 4,6 M\$ pour 2026 et 37,6 M\$ pour 2027 et les années suivantes. Les contrats de service comprennent ceux liés aux services liés à la boue, à la logistique, au traitement de l'eau et à la gestion des boues.

Au 31 décembre 2024, la société avait des engagements se chiffrant à 2,7 M\$ liés au projet d'expansion à Sherbrooke.

De temps à autre, dans le cours normal des activités, la société fait l'objet de divers litiges. La société n'a pas de raison de croire que l'issue de ces litiges puisse avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière, son résultat d'exploitation ou sa capacité de poursuivre ses activités commerciales.

Au 31 décembre 2024, la société disposait de lettres de crédit irrévocables en cours totalisant 17,3 M\$ (24,2 M\$ au 31 décembre 2023), y compris les lettres de crédit concernant les régimes de retraite dont il est question à la note 11.

# Produits Kruger inc.

## Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

### 19 Charges par nature

Les éléments suivants sont classés dans les états consolidés du résultat net :

	2024 \$	2023 \$
Coûts des matières et coûts de production	952 500	855 867
Coûts de la main-d'œuvre et avantages du personnel connexes	327 866	306 484
Coût de l'énergie	69 793	73 235
Dotations aux amortissements	114 115	101 373
Transport et entreposage	260 442	236 964
Frais de marketing, de vente et d'administration	175 238	164 873
	<u>1 899 954</u>	<u>1 738 796</u>

	2024 \$	2023 \$
Coût des produits vendus	1 721 704	1 571 587
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	178 250	167 209
	<u>1 899 954</u>	<u>1 738 796</u>

### 20 Information sectorielle

#### Secteurs à présenter

Pour établir les secteurs opérationnels, la direction s'est fondée sur les rapports revus par le chef de la direction qui est considéré comme le principal décideur opérationnel. La société exerce ses activités dans deux secteurs : Produits de consommation et Produits hors foyer (« PHF »).

- a) Produits de consommation  
Ce secteur comprend les activités exercées dans les installations de fabrication au Canada (à New Westminster, en Colombie-Britannique; à Crabtree, à Sherbrooke et à Gatineau, au Québec), et aux États-Unis (à Memphis, au Tennessee). Le secteur Produits de consommation comprend les ventes de produits de papier de marques telles que Cashmere<sup>MD</sup>, Purex<sup>MD</sup>, Sponge Towels<sup>MD</sup>, Scotties<sup>MD</sup>, White Swan<sup>MD</sup>, Bonterra<sup>MC</sup> et White Cloud<sup>MD</sup> ainsi que des produits de papier de marques de distributeurs.
- b) PHF  
Ce secteur comprend les activités exercées dans les installations de fabrication de la société au Canada. Le secteur PHF vend, principalement par l'intermédiaire de distributeurs, des produits de papier à des entreprises qui exercent des activités dans des secteurs tels la gestion immobilière, les soins de santé, la restauration, la fabrication et l'hébergement, ainsi qu'à des installations publiques.

Le résultat d'exploitation sectoriel correspond au résultat de chaque secteur avant i) la charge d'intérêts et autres charges financières, ii) l'impôt sur le résultat, iii) la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles, iv) la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles, v) la perte sur la vente des actifs non financiers, vi) la perte (le profit) sur la cession d'immobilisations corporelles, vii) la perte (le profit) de change, viii) les charges liées aux activités de restructuration et ix) la variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite. Les états financiers consolidés font mention du « BAIIA ajusté », une mesure qui n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS de comptabilité et, par conséquent, peut ne pas être comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Le « BAIIA ajusté du secteur Produits de consommation » et le « BAIIA ajusté du secteur PHF » signifient dans chaque cas le résultat d'exploitation sectoriel des secteurs à présenter de la société.

# Produits Kruger inc.

## Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

### Charges du siège social et autres

Les charges du siège social et autres comprennent certains frais généraux de gestion qui ne sont pas directement attribuables aux secteurs d'activité.

Les actifs, les installations et les salariés de la société se trouvent principalement au Canada et aux États-Unis. Les mêmes actifs à long terme de la société sont employés dans les secteurs Produits de consommation et PHF. Par conséquent, les actifs ne peuvent être attribués à ces secteurs.

	2024 \$	2023 \$
<b>Produits des activités ordinaires sectoriels</b>		
Produits de consommation	1 708 119	1 551 157
PHF	341 819	321 805
	<u>2 049 938</u>	<u>1 872 962</u>
<b>Autres éléments sectoriels<sup>a)</sup></b>		
Produits de consommation	1 458 774	1 320 847
PHF	313 259	301 013
Siège social et autres	13 122	12 496
	<u>1 785 155</u>	<u>1 634 356</u>
<b>BAIIA ajusté</b>		
Produits de consommation	249 345	230 310
PHF	28 560	20 792
Siège social et autres	(13 122)	(12 496)
	<u>264 783</u>	<u>238 606</u>
<b>Rapprochement du résultat net</b>		
Dotation aux amortissements	114 115	101 373
Charge d'intérêts et autres charges financières	72 487	70 255
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	639	3 043
Perte sur la vente d'actifs non financiers	45	24
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite	(882)	-
Coûts de restructuration, montant net	219	1 574
Perte (profit) de change	32 752	(9 352)
	<u>45 408</u>	<u>71 689</u>
Résultat avant impôt	45 408	71 689
Charge d'impôt	19 413	73 408
	<u>25 995</u>	<u>(1 719)</u>
Résultat net, y compris la participation ne donnant pas le contrôle	<u>25 995</u>	<u>(1 719)</u>

#### a) Autres éléments sectoriels

Les autres éléments sectoriels liés aux produits de consommation, aux PHF, et au siège social et autres comprennent essentiellement les coûts des matériaux (y compris la pâte et l'emballage), les coûts de fabrication (y compris les salaires et les avantages des salariés horaires et des salariés, ainsi que les frais généraux liés aux usines, comme les charges d'impôt et les services publics), les frais de transport et de douane, les coûts liés à la publicité et à la promotion, ainsi que les frais d'administration et frais de vente (y compris principalement les salaires et les avantages des salariés et les coûts des services achetés).

# Produits Kruger inc.

## Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

### Secteurs géographiques

La société génère des produits des activités ordinaires au Canada et aux États-Unis. Les produits des activités ordinaires et les actifs sont attribués en fonction de l'emplacement respectif du client et des actifs à long terme.

	31 décembre 2024		
	Canada	É.-U.	Total
	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires	1 118 754	931 184	2 049 938
Immobilisations corporelles	1 184 731	324 861	1 509 592
Goodwill	152 021	-	152 021
Immobilisations incorporelles	42 572	-	42 572

  

	31 décembre 2023		
	Canada	É.-U.	Total
	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires	1 068 376	804 586	1 872 962
Immobilisations corporelles	1 110 242	311 408	1 421 650
Goodwill	152 021	-	152 021
Immobilisations incorporelles	26 852	-	26 852

### 21 Rémunération des principaux dirigeants

	2024	2023
	\$	\$
La rémunération des principaux dirigeants comprend ce qui suit :		
Salaires et autres avantages du personnel	13 566	11 474
Avantages postérieurs au départ à la retraite	1 232	997
	14 798	12 471

Les principaux dirigeants comprennent les membres de la haute direction de la société.

### 22 Instruments financiers

#### Classement des instruments financiers

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, la valeur comptable des actifs et des passifs financiers correspondait au coût amorti.

#### Juste valeur

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie soumise à restrictions, les créances clients et autres créances, les créances sur parties liées, les dettes fournisseurs, les charges à payer, les dettes envers des parties liées et les dividendes à verser sont des instruments financiers à court terme dont la juste valeur avoisine leur valeur comptable, compte tenu de l'échéance à court terme de ces instruments.

Le montant des dettes à long terme envers des parties liées est évalué à la valeur actualisée des paiements futurs requis pour régler l'obligation, actualisée au moyen du taux d'emprunt marginal de la société. L'augmentation du montant des dettes à long terme envers des parties liées en raison du passage du temps est comptabilisée dans les charges d'intérêts et autres charges financières, dans les états consolidés du résultat net et du résultat global. La méthode d'évaluation utilisée relève du niveau 2.

## Produits Kruger inc.

### Notes annexes

#### Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

Les justes valeurs de la facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger et de la facilité de crédit de premier rang de PKSB avoisinent l'actuel capital impayé, car le taux d'intérêt avoisine les taux d'intérêt en vigueur actuellement sur le marché. Les taux d'intérêt des billets de premier rang non garantis échéant le 24 avril 2025, des billets de premier rang non garantis échéant le 9 avril 2029, des facilités d'AgCredit, de la deuxième facilité de crédit Nordea et du prêt d'IQ pour Gatineau sont fixes et avoisinent les taux d'intérêt courants du marché. La juste valeur de la débenture de PKSI en faveur d'IQ, du prêt d'Investissement Québec et de l'emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario est inscrite selon les flux de trésorerie actualisés au moyen des taux du marché, déduction faite de la subvention gouvernementale comptabilisée au taux d'intérêt inférieur au marché. La juste valeur de la débenture de PKSB en faveur d'IQ, du prêt d'IQ pour papier hygiénique et du prêt d'IQ pour papier-mouchoir est inscrite selon les flux de trésorerie actualisés au moyen des taux d'intérêt du marché. La méthode d'évaluation utilisée relève du niveau 2.

Les justes valeurs de la dette à long terme et les taux d'actualisation sont les suivants :

	<b>Taux d'actualisation</b>	<b>31 décembre 2024 \$</b>	<b>31 décembre 2023 \$</b>
Billets de premier rang non garantis échéant le 24 avril 2025	-	-	125 000
Billets de premier rang non garantis échéant le 9 avril 2029	-	135 000	135 000
Billets de premier rang non garantis échéant le 1 <sup>er</sup> novembre 2031	-	135 000	-
AgCredit – Facilité de crédit à terme A	-	198 261	187 775
AgCredit – Facilité de crédit à terme B	-	257 932	236 963
AgCredit – Facilité de crédit à terme D	-	117 777	115 066
Facilité de crédit de premier rang de PKSB	-	159 548	35 835
Débenture de PKSB en faveur d'IQ	6,6 %	78 526	76 973
Débenture de PKSI en faveur d'IQ	6,1 %	61 150	75 871
Prêt d'IQ pour papier hygiénique	7,3 %	47 854	41 816
Prêt d'IQ pour papier-mouchoir	7,6 %	44 288	34 624
Deuxième facilité de crédit Nordea	-	41 231	45 478
Prêt d'IQ pour Gatineau	-	4 344	-
Emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario	4,4 %	955	1 416
Prêt d'Investissement Québec	4,4 %	-	5 222
		<u>1 281 866</u>	<u>1 117 039</u>

Les montants excluent les frais de financement différés.

#### *Objectifs et politiques relatives à la gestion des risques financiers*

En raison de ses activités, la société est exposée à divers risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de change, le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt.

# Produits Kruger inc.

## Notes annexes

### Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

#### *Risque de crédit*

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que survienne une perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la société qui étaient exposés au risque de crédit comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie soumise à restrictions, les créances clients et autres créances et les créances sur parties liées. La société place sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie et sa trésorerie soumise à restrictions auprès d'institutions financières très solvables.

La société vend ses produits à une variété de clients selon certaines modalités de crédit, ce qui l'expose au risque de crédit. Les créances clients ordinaires sont recouvrables dans les 30 jours suivant la date de facturation, et les montants non recouverts plus de 90 jours à compter de la date de facturation sont considérés comme des montants en souffrance. La société évalue régulièrement la solidité financière de ses clients et réduit son exposition aux risques en diminuant la limite de crédit des comptes à risque élevé. Les clients de la société sont des sociétés bien établies, ce qui fait que la société a subi peu de pertes financières liées au risque de crédit. Elle juge donc que son exposition au risque de crédit est limitée.

La société est partie à une entente d'affacturage aux termes de laquelle elle vend à La Banque de Nouvelle-Écosse, sans droit de recours, des créances clients admissibles que doivent payer certains clients importants, jusqu'à un maximum de 50 M\$ au titre de la facilité. L'entente d'affacturage porte intérêt au taux variable basé sur le CDOR, majoré de la marge applicable. Les parties peuvent résilier la convention à tout moment, sous réserve d'un préavis. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les créances clients visées par l'entente d'affacturage vendues à La Banque de Nouvelle-Écosse s'établissaient à 756,8 M\$ (777,2 M\$ en 2023). La société a vendu 95 % de ces créances clients, après déduction d'un facteur de dilution, pour un montant de 753,0 M\$ (773,0 M\$ en 2023). Au 31 décembre 2024, les créances clients vendues s'élevaient à 43,9 M\$ (39,5 M\$ au 31 décembre 2023).

	<b>31 décembre 2024</b>	<b>31 décembre 2023</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Créances clients	123 273	111 683
Moins la provision pour pertes de crédit attendues	(700)	(448)
Créances clients, montant net	<u>122 573</u>	<u>111 235</u>
Créances clients, montant net		
De 0 à 60 jours	122 914	110 769
De 61 à 90 jours	252	168
Plus de 90 jours	107	746
Moins la provision pour pertes de crédit attendues	(700)	(448)
	<u>122 573</u>	<u>111 235</u>

#### *Risque de change*

Le risque de change s'entend de la possibilité que le résultat de la société fluctue en raison des variations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain. La société vend certains de ses produits en dollars américains aux prix en vigueur dans cette devise. Son exposition au risque de change est plus que compensée par les dépenses effectuées en dollars américains et par les coûts et la dette libellés en dollars américains.

Au 31 décembre 2024, le passif net libellé en dollars américains de la société s'élevait à 371,7 M\$ (402,3 M\$ au 31 décembre 2023). Une augmentation (diminution) de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait hypothétiquement entraîné une augmentation (diminution) de 18,6 M\$ du résultat avant impôt pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (20,1 M\$ pour 2023).

# Produits Kruger inc.

## Notes annexes

### Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

#### *Risque de liquidité*

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de disposer de suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de veiller à ce que la société dispose de facilités de crédit autorisées suffisantes pour maintenir le niveau de liquidités approprié et respecter ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

Au 31 décembre 2024, la société disposait de facilités de crédit inutilisées de 241,7 M\$ (205,9 M\$ au 31 décembre 2023). La société établit des projections pour s'assurer de disposer des fonds suffisants pour satisfaire à ses obligations. La société veille au respect des clauses restrictives de ses facilités de crédit dans le cours normal de ses activités. Au 31 décembre 2024, la société respectait toutes ses clauses restrictives financières aux termes de l'ensemble de ses facilités de crédit en cours. Elle veille à ce que ses facilités de crédit n'arrivent pas à échéance avant au moins deux ans afin de diminuer les risques de refinancement.

La société est assujettie à des clauses restrictives sur certaines facilités de crédit. Le respect de ces clauses restrictives est un aspect déterminant de la gestion du risque de liquidité et dépend de la réalisation continue des plans financiers de la société. En cas de violation d'une clause, les prêteurs pourraient exiger le remboursement accéléré des soldes existants. La direction veille au respect des clauses restrictives financières de manière à assurer que les mesures appropriées sont mises en place en temps opportun afin de gérer ce risque, y compris l'incidence possible des tarifs douaniers imposés.

La capacité de la société à s'acquitter de ses obligations repose sur le recouvrement rapide de ses créances clients et sur l'accès à un volume suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie au-delà des besoins prévus. La totalité des dettes fournisseurs et autres dettes de la société, qui s'établissaient à 346,3 M\$ (386,6 M\$ au 31 décembre 2023), sont exigibles dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Les obligations contractuelles de la société à l'égard de ses instruments financiers échéant au cours des cinq prochains exercices et par la suite se présentent comme suit :

	31 décembre 2024		
	2025	2026 – 2029	Par la suite
	\$	\$	\$
Dettes à long terme, remboursements du capital	54 168	569 554	659 353
Intérêts payés sur la dette à long terme <sup>a)</sup>	61 146	203 434	88 780
Obligations locatives <sup>b)</sup>	40 156	146 948	66 612
Dettes fournisseurs et autres dettes	346 264	-	-
Dettes envers des parties liées	17 829	-	-
Dette à long terme envers une partie liée	5 800	23 200	17 400
Dividendes à payer	14 308	-	-

  

	31 décembre 2023		
	2024	2025 – 2028	Par la suite
	\$	\$	\$
Dettes à long terme, remboursements du capital	35 229	436 739	649 235
Intérêts payés sur la dette à long terme <sup>a)</sup>	50 383	152 872	93 507
Obligations locatives <sup>b)</sup>	27 154	50 859	48 929
Dettes fournisseurs et autres dettes	400 385	-	-
Dettes envers des parties liées	10 973	-	-
Dette à long terme envers une partie liée	5 800	23 200	23 200
Distributions à payer	13 675	-	-

a) Estimation des intérêts fondée sur les taux d'intérêt actuels.

b) Flux de trésorerie non actualisés contractuels.

# Produits Kruger inc.

## Notes annexes

### Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

---

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

#### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt de la société découle de sa dette à taux variable relative à la facilité de crédit de premier rang de Produits Kruger, à certaines facilités de crédit disponibles au titre de la facilité du projet de machine TAD à Sherbrooke et à la facilité de crédit de premier rang de PKSB qui portent intérêt à des taux d'intérêt variables majorés d'une marge applicable déterminée selon des ratios financiers spécifiques conformément à ses conventions de crédit. Au 31 décembre 2024, les dettes à taux variable de la société, exclusion faite des frais de financement différés, totalisaient 161,1 M\$ (35,8 M\$ au 31 décembre 2023). Une hausse ou une baisse de 1 % des taux d'intérêt en vigueur donnerait lieu à une augmentation ou à une diminution du résultat avant impôt de 1,6 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (0,4 M\$ en 2023).

### **23 Gestion du capital**

La politique de la société vise le maintien d'un capital suffisant pour conserver une situation financière saine et pour satisfaire à des tests financiers relatifs aux facilités de crédit.

Le capital est composé de la dette nette (soit la dette à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, et la trésorerie soumise à restrictions) et des capitaux propres. La société veille au respect des clauses restrictives régissant la dette auxquelles elle est soumise en vertu de règles externes et qui ont été établies conformément aux exigences de ses facilités de crédit. Ces exigences comprennent l'observation de restrictions à l'égard du ratio trimestriel de la dette nette à long terme garantie de premier rang sur le BAIIA, du ratio de couverture des intérêts (au sens de la convention de crédit de premier rang de Produits Kruger), du ratio de levier financier combiné trimestriel et du ratio de couverture des frais fixes combiné (au sens de la convention d'AgCredit).

### **24 Frais de démantèlement et de remise en état des lieux**

La société est assujettie aux nombreuses réglementations de divers organismes fédéraux, provinciaux et étatiques relativement au contrôle environnemental. Ces lois et règlements imposent des limites de déversement de matières dans l'environnement et exigent de la société qu'elle exerce ses activités en respectant les conditions des permis et d'autres autorisations gouvernementales. Les dépenses au titre des obligations futures de démantèlement et de remise en état des lieux varieront selon la publication de nouvelles règles et les progrès technologiques.

### **25 Dépendance économique**

La société fabrique, distribue et vend un large éventail de produits de papier jetables et des produits connexes principalement au Canada et aux États-Unis. Au 31 décembre 2024, la société comptait trois clients importants dans le secteur des produits de consommation représentant 44,9 % (33,7 % en 2023) du total des produits des activités ordinaires. Son principal client représentait 20,2 % (19,1 % en 2023) du total des produits des activités ordinaires, les clients arrivant en deuxième et en troisième place représentant respectivement 13,0 % (14,6 % en 2023) et 11,7 %.

Un pourcentage des créances clients de ces deux clients est soumis à une entente d'affacturage conclue avec La Banque de Nouvelle-Écosse (note 22), aux termes de laquelle la société vend les créances clients admissibles que doivent payer certains clients importants, jusqu'à un maximum de 50 M\$ au titre de la facilité. En conséquence, le risque de crédit est partiellement atténué.

# Produits Kruger inc.

## Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

### 26 Éléments du fonds de roulement hors trésorerie

La variation des éléments du fonds de roulement hors trésorerie aux tableaux consolidés des flux de trésorerie est constituée de ce qui suit :

	<u>2024</u> \$	<u>2023</u> \$
Augmentation des créances clients et autres créances	(5 471)	(11 203)
Diminution (augmentation) des créances sur parties liées	666	(643)
Diminution (augmentation) des stocks	(29 839)	27 187
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(1 588)	602
Augmentation de l'impôt sur le résultat	(5 465)	(3 602)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs et autres dettes	(23 586)	98 940
Augmentation (diminution) des dettes envers des parties liées	6 679	(1 119)
	<u>(58 604)</u>	<u>110 162</u>

### 27 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

La variation des activités de financement aux tableaux consolidés des flux de trésorerie est constituée de ce qui suit :

	<u>2024</u> \$	<u>2023</u> \$
<b>Dettes à long terme (y compris la partie courante)</b>		
<b>Solde d'ouverture</b>	1 069 245	1 111 708
Produit tiré de la dette à long terme	279 353	130 954
Remboursement de la dette à long terme	(163 815)	(127 780)
Reclassement des frais de financement différés et autres <sup>a)</sup>	(3 715)	(24 106)
Remboursement de la portion de capital de la débenture de PKSI en faveur d'IQ par Kruger inc.	(4 172)	(16 689)
Charge d'intérêts et autres charges financières	9 366	6 076
Intérêts incorporés dans le coût de l'actif	2 382	3 706
Paiement de frais de financement différés	(4 320)	(498)
Perte (profit) de change	32 752	(9 541)
Écarts de conversion	17 580	(4 585)
<b>Solde de clôture</b>	<u>1 234 656</u>	<u>1 069 245</u>
<b>Obligations locatives (y compris la partie courante)</b>		
<b>Solde d'ouverture</b>	99 019	98 928
Paiement des obligations locatives	(36 199)	(30 819)
Ajouts	135 874	28 329
Résiliations de contrats de location	(3 890)	-
Reclassement	2 362	(2 375)
Charge d'intérêts	8 244	5 064
Amortissement des contrats de location	68	-
Écarts de conversion	241	(108)
<b>Solde de clôture</b>	<u>205 719</u>	<u>99 019</u>

- a) Comprend le reclassement des frais de financement différés depuis les autres actifs à long terme (3,9 M\$ en 2024; 24,1 M\$ en 2023).

# Produits Kruger inc.

## Notes annexes

Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

### 28 Restructuration de l'entreprise

#### *Généralités*

Aux termes d'une convention d'achat d'actifs datée du 1<sup>er</sup> janvier 2023 conclue entre la société en commandite et Produits Kruger (la « convention d'achat d'actifs »), la société en commandite a vendu et cédé à Produits Kruger et Produits Kruger a acquis et pris en charge la totalité des biens, des activités, des actifs et des passifs de la société en commandite d'une valeur comptable nette de 493,2 M\$ (les « actifs de la société en commandite ») en contrepartie de l'émission par Produits Kruger en faveur de la société en commandite de 71 479 389 actions ordinaires de catégorie B du capital de Produits Kruger. (Des renseignements supplémentaires sont présentés à la rubrique *Capital-actions*.) Également au 1<sup>er</sup> janvier 2023, par suite de la restructuration, la société en commandite a été dissoute et liquidée entre ses commanditaires (la « dissolution »).

Par suite de la restructuration, le passif lié aux parts de société en commandite a été éteint en raison de la résiliation de la convention de société en commandite selon ses modalités et l'exigence correspondante de verser la distribution à des fins fiscales a été éliminée. L'extinction du passif lié aux parts de société en commandite a entraîné une hausse correspondante des capitaux propres de Produits Kruger aux états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2023. En outre, certains actifs et passifs d'impôt ainsi que des charges d'impôt exigible et différé ont été comptabilisés directement par Produits Kruger en raison de son obligation de payer de l'impôt par suite de la restructuration. La comptabilisation des actifs et passifs d'impôt a donné lieu à la comptabilisation d'un montant correspondant aux états consolidés du résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

#### *Capital-actions*

Produits Kruger est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie B.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, Produits Kruger a acquis aux fins d'annulation, auprès de la société en commandite, 620 039 997 actions ordinaires de Produits Kruger et, en contrepartie des actifs de la société en commandite, a émis 71 479 389 actions ordinaires de catégorie B en faveur de la société en commandite aux termes de la convention d'achat d'actifs. Après la dissolution, Produits Kruger a distribué les actifs de la société en commandite, y compris les 71 479 389 actions ordinaires de catégorie B de Produits Kruger détenues par la société en commandite, à ses anciens commanditaires : 13582141 Canada inc. (filiale en propriété exclusive de Kruger inc., par l'entremise de laquelle elle détient les actions de Produits Kruger), PTKP et PKGP.

Après la dissolution, les actions émises et en circulation de Produits Kruger étaient entièrement détenues en propriété réelle par ses actionnaires comme suit :

	<b>Nombre d'actions ordinaires de catégorie B</b>
13582141 Canada inc. (Kruger)	61 529 113
PTKP	9 945 975
PKGP	4 301
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>71 479 389</b>

# Produits Kruger inc.

## Notes annexes

### Exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023

---

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

#### *Dividendes*

Les porteurs des actions ordinaires de catégorie B émises et en circulation de Produits Kruger ont le droit de recevoir des dividendes lorsqu'ils sont déclarés par le conseil d'administration de Produits Kruger.

Comme condition à la restructuration, Produits Kruger s'est engagée à déclarer et à verser un dividende à ses actionnaires le 16 janvier 2023 au même montant, au total, que la distribution déclarée par la société en commandite le 9 novembre 2022, payable le 16 janvier 2023, de telle sorte que chaque actionnaire de Produits Kruger reçoive le même montant sous forme d'un dividende que chaque commanditaire de la société en commandite aurait reçu si la distribution du 16 janvier 2023 avait été versée par la société en commandite.

#### *Régime de réinvestissement des dividendes*

Produits Kruger a adopté un régime de réinvestissement des dividendes (le « RRD de Produits Kruger »), en vertu duquel les actionnaires qui choisissent de participer au RRD de Produits Kruger sont autorisés à réinvestir automatiquement tous les dividendes en trésorerie en actions ordinaires supplémentaires à un prix par action ordinaire correspondant à 100 % du cours moyen pondéré de cinq jours de l'action ordinaire avant la date de versement du dividende.

### **29 Événements postérieurs à la date de clôture**

Le 4 mars 2025, les États-Unis ont imposé des tarifs douaniers de 25 % sur tous les produits exportés par le Canada vers les États-Unis, à l'exception des produits énergétiques qui font l'objet d'un tarif douanier de 10 %. Le gouvernement canadien a répliqué en annonçant l'implantation de tarifs douaniers de 25 % sur des biens d'une valeur de 155 G\$ importés des États-Unis. Ces tarifs douaniers, ainsi que tout changement apporté à ces tarifs ou l'imposition de nouveaux tarifs douaniers ou de nouvelles taxes, de restrictions ou d'interdictions à l'égard des importations ou des exportations, pourraient avoir une incidence négative sur l'économie canadienne et sur Produits Kruger.